



# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2009**

**Approuvé en séance du 15 mars 2010**

**Ont assisté en qualité de membres avec voix délibérative :**

M. Christian MASSET, Président  
M. Yves AUBIN DE LA MESSUZIÈRE  
M. Philippe AUTIE  
Mme Claire BODONYI  
Mme Delphine BORIONE  
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH  
M. Olivier CADIC  
M. François DENIS  
M. André FERRAND  
M. Roger FERRARI  
M. Arnaud PHÉLEP  
M. Jean-Paul REBAUD  
M. Patrick SOLDAT  
M. François TURLAN  
M. Jean WIET  
M. Bruno BEURAIN, suppléant avec voix délibérative de Mme Chantal AMOR  
M. Gérard BONNET, suppléant avec voix délibérative de M. Jean-Louis NEMBRINI  
M. Philippe CHAUVEAU, suppléant avec voix délibérative de M. Michel BOUDOUX  
M. Gilles GARACHON, suppléant avec voix délibérative de Mme Nathalie LOISEAU  
M. Étienne LEANDRE, suppléant avec voix délibérative de M. François SAINT-PAUL  
Mme Sophie LATAILLADE, suppléante avec voix délibérative de M. Lionel CHATY  
M. Renaud RHIM, suppléant avec voix délibérative de Mme Sophie DUBOURG-LAVROFF

**Membres avec voix délibérative, excusés et ayant donné procuration :**

M. Robert DEL PICCHIA  
M. François ROCHEBLOINE  
M. François PERRET  
M. Nicolas LERMANT

**Ont assisté en qualité de membres avec voix consultative :**

Mme Anne-Marie DESCOTES  
M. Didier COULOMBEL  
M. Jean-Louis BÜHL

**Ont assisté en qualité d'experts:**

Mme Monique CERISIER-BEN GUIGA  
M. Jean-Christophe DEBERRE  
M. Yannick RASCOUËT  
Mme Isabelle TARDÉ  
Mme Lorène LEMOR

**Représentants de l'administration**

M. Jean-Paul NEGREL, Secrétaire de séance	Mme Anne GIAMI
Mme Queensly DUROUX	M. Michel IGOUT
M. Jean-Claude BOUTOT	Mme Josette LE-COQ
M. Jean-Louis DONZ	M. José LESAULNIER
M. Jean-Jacques ELBISSER	M. Thomas PHAM VAN
M. Pierre FAVRET	M. Philippe RIBIERE
M. Pierre GAVE	

## ORDRE DU JOUR

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>1</b>
.I Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mai 2009 .....	7
.II Point sur la rentrée .....	8
.III Le Plan d'Orientation Stratégique 2010-2013.....	11
.IV DBM 2 exercice 2009 .....	21
.V Taux de participation .....	24
.VI Subventions .....	25
.VII Dons et legs .....	26
.VIII Budget primitif 2010 .....	27
.IX Accord de partenariats .....	34
.X Statistiques et ratios .....	36
.XI Rapport annuel d'activité 2009.....	36
.XII Questions immobilières .....	37
.1 Établissement d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).....	37
.2 Autorisation de contracter un emprunt pour l'opération de construction du nouveau lycée français de Pékin.....	39
.3 Autorisation de contracter un emprunt pour l'opération d'extension de l'école Saint-Exupéry à Madrid .....	40
.4 Autorisation d'acquisition d'un terrain en vue de la relocalisation de la maternelle du lycée français Louis Pasteur à Bogota .....	40
.5 État d'avancement des opérations immobilières .....	41
.XIII Questions diverses .....	43
.1 Questions relatives à la vie des établissements du réseau .....	43
.2 Questions relatives au personnel .....	46
.3 Questions juridiques .....	47
.4 Questions relatives à l'immobilier.....	48
.5 Questions générales .....	49

*La séance est ouverte à 10 heures 15.*

En préambule, le Président informe les administrateurs des nouvelles désignations intervenues dans la composition du Conseil d'administration depuis la séance du 06 mai 2009 et leur souhaite la bienvenue.

M. RIBIERE précise que :

- M. François PERRET a donné procuration à M. Jean-Paul REBAUD ;
- M. Robert DEL PICCHIA à Monsieur Christian MASSET ;
- M. François ROCHEBLOINE a donné procuration à Monsieur Christian MASSET ;
- M. Nicolas LERMANT a donné procuration à Monsieur Arnaud PHÉLEP.

M. MASSET propose de nommer M. Jean-Paul NEGREL Secrétaire de séance.

Mme DESCOTES précise que Monsieur SAUTRON a quitté l'AEFE le 1<sup>er</sup> novembre pour rejoindre l'université d'Avignon, dont il est le secrétaire général. Monsieur NEGREL, responsable de la cellule conseil et audit aux établissements conventionnés, assurera l'intérim de sa fonction. Il assurera le secrétariat de la séance par intérim.

M. FERRARI formule la déclaration suivante, au nom du SNES :

*« Hier, les syndicats de la FSU et de l'Education ont appelé à la grève, en France et à l'étranger. Cette grève a été suivie de façon importante dans les établissements du réseau de l'AEFE. Les personnels sont exaspérés de voir que leur situation n'évolue pas et que les demandes que font les organisations syndicales n'aboutissent pas. Ils sont également inquiets de ce qui se dit des établissements publics et des menaces pesant sur les personnels résidents : mobilités forcées et tâches supplémentaires non-rémunérées.*

*Ils sont également exaspérés car les demandes que nous faisons depuis un certain temps n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante. Plusieurs sujets sont concernés.*

*Le premier est la rémunération pendant la période de congé maladie. Depuis plus de trois ans, l'on nous promet un ajustement de ces questions. Nous sommes menés en bateau, avec des arguments pseudo-juridiques, alors que ces réponses ne nous intéressent pas.*

*Le décret de 2002 peut parfaitement être modifié par l'établissement public. Il suffit qu'une décision politique soit prise, qui permette d'ajuster le décret par rapport au Ministère des Affaires Étrangères d'une part, et de faire en sorte que le personnel soit traité dignement, sans baisse des indemnités pendant la période de congé d'autre part. Il ne s'agit pas d'un problème juridique, mais d'un problème politique, relevant de la décision de la tutelle et de la direction de l'établissement public.*

*Le second problème est la suppression des postes des expatriés, qui se poursuit. Il est étonnant que dans le projet de Loi de Finance présenté au Parlement, cette question n'ait pas été abordée de front. Cela nous pose un réel problème.*

*Le troisième problème porte sur les Indemnités Spécifiques de Vie Locale. Les réponses données ne sont pas satisfaisantes, et ce depuis plusieurs années. Nous demandons que ces indemnités soient réévaluées dans plusieurs pays.*

*L'ajustement de l'avantage familial, le forfait et l'adaptation de l'avantage familial par rapport aux droits de scolarité sont également des problèmes importants.*

*Enfin, se pose la question des recrutés locaux. Nos organisations syndicales ont lancé une action puissante depuis 2000 pour améliorer la situation des recrutés locaux. Celle-ci n'a quasiment pas évolué.*

*Nous souhaitons que ces questions soient traitées en urgence et que des réponses satisfaisantes soient apportées. La grève d'hier constitue un avertissement pour le Ministère des Affaires Étrangères et pour l'établissement public. S'il n'était pas répondu à nos demandes rapidement, l'établissement public s'exposerait à des nouveaux conflits dont vous devrez assumer toutes les conséquences ».*

M. TURLAN donne lecture de la déclaration suivante au nom de SNUipp-FSU :

*« Madame la Directrice de l'Agence,  
Monsieur le Président du Conseil d'administration,  
Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration,*

*Nous avons, à maintes reprises, protesté contre l'envoi tardif des documents de préparation du Conseil d'administration. Cette fois-ci, les records sont battus, avec des documents transmis 48 heures à l'avance pour les derniers envois, alors que des sujets de fond, déterminants pour l'avenir du réseau et des personnels sont à l'ordre du jour. Le règlement intérieur du Conseil d'administration est une nouvelle fois bafoué, alors même que l'AEFE se félicite dans son rapport d'activité de la bonne qualité du dialogue social ...*

*Ce Conseil d'administration se tient au lendemain d'une journée de grève dans l'Éducation, à laquelle la FSU a appelé les collègues des établissements de l'AEFE à s'associer.*

*Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le service public d'éducation à l'étranger subit de plein fouet la politique libérale menée par le gouvernement et les conséquences de la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques.*

*Les conclusions du dernier séminaire de l'AEFE, reprises dans le Plan d'Orientation Stratégique qui est soumis au vote aujourd'hui, sont porteuses de graves menaces pour les établissements du réseau et leurs personnels.*

*Depuis des mois, l'AEFE n'apporte aucune réponse sur de nombreux dossiers qui affectent directement la vie de nos collègues : avantage familial, ISVL, congés de maladie, situation des recrutés locaux ... Là encore, une belle parodie de dialogue social !*

*Aujourd'hui, de nouvelles dégradations se précisent. Elles auront des conséquences dramatiques pour les collègues et des retombées sur le fonctionnement des équipes pédagogiques et des établissements : fermetures de postes, remise en cause des garanties statutaires des résidents, aggravation de la précarité, dégradation des conditions de travail et de la qualité de l'enseignement...*

*Nous sommes particulièrement inquiets de "l'évolution" des statuts des personnels. En effet, le statut d'expatrié n'est plus réservé qu'aux personnels d'encadrement, et même les directeurs d'école commencent à en être privés.*

*Pour palier cette pénurie de moyens, ce qui nous est proposé aujourd'hui - enrobé dans de jolies formules -, c'est de profiler les postes de résidents, de limiter leur temps de séjour ; en clair, de remettre en cause ce que les personnels avaient gagné il y a 20 ans : le statut de résident.*

*Dans le contexte budgétaire actuel, les établissements pensent d'abord à fermer des postes pour boucler leur budget. Cela renforce le sentiment "d'insécurité professionnelle" de nos collègues, qu'ils soient résidents ou contrats locaux. Ces suppressions de postes, lorsqu'elles touchent des collègues installés dans le pays, ont des conséquences humaines dramatiques.*

*Ces diminutions de moyens entraînent une dégradation des conditions d'accueil des élèves.*

*A cette politique de régression, le SNUipp oppose ses revendications pour les personnels.*

*Il est temps de mettre partout en œuvre les 10 recommandations de l'Agence pour les recrutés locaux. Cela peine encore à se mettre en place dans bon nombre d'établissements. Il faut améliorer la situation de ces personnels, leur assurer une formation initiale, leur faciliter l'accès aux concours ... Il faut créer les postes budgétaires nécessaires à la résorption des TNR.*

*Il faut conforter et améliorer le statut de résident, supprimer les 3 mois de disponibilité, mettre fin au scandale de l'avantage familial et traiter enfin les enfants de résidents à égalité avec ceux des expatriés, revaloriser les ISVL. Il faut en finir avec les coupes sombres sur les salaires pendant les congés de maladie (ISVL et Avantage familial), accorder à nos collègues les mêmes droits qu'aux personnels en poste en France en matière de congés, d'indemnités, de quotités de travail pour les temps partiels ... Il faut prendre en charge leurs frais de voyage et d'installation.*

*Il faut respecter l'esprit et les termes du décret de 90 et conserver aux vrais résidents une priorité absolue. En cas de mesure de carte scolaire, il faut appliquer, comme en France, le principe du dernier nommé pour éviter toute mesure arbitraire.*

*Enfin, il faut maintenir ou créer des postes d'expatriés pour tous les postes "d'encadrement" (direction d'école, EMFE et CPAIEN), les enseignants spécialisés (ASH) et les adjoints exerçant dans les pays à risques.*

*Le SNUipp réaffirme que la réussite de tous les élèves doit rester au cœur des préoccupations de l'AEFE. Pour cela, il faut limiter les effectifs, renforcer les dispositifs de formation, créer des postes d'enseignants spécialisés, donner aux équipes plus de temps pour se concerter ...*

*L'AEFE fêtera ses 20 ans cette année. Nous pensons que d'autres choix sont encore possibles pour lui permettre de poursuivre sa mission de service public à l'étranger, sans sacrifier ceux qui, au quotidien, font vivre les établissements de son réseau ».*

M. MASSET répond qu'il a bien pris note de ces déclarations. Plusieurs sujets évoqués seront traités durant la réunion, notamment l'évolution du personnel, les ISVL, l'avantage familial et les forfaits, qui ont fait l'objet de questions diverses.

M. CHAUVEAU indique que l'UNSA est tout à fait solidaire des propos de la FSU. Elle mentionne également le problème des frais d'inscription dans l'AEFE.

M. MASSET indique que la Direction prend note de ces déclarations. Les différents points évoqués seront débattus en cours de réunion. La question des expatriés sera traitée dans le cadre de la rubrique du Plan d'Orientation Stratégique. Les questions de l'avantage familial et du forfait seront traitées en questions diverses.

M. NEGREL précise que les pièces ont été envoyées en retard en raison de l'importance des questions abordées en séance d'une part, et d'une démarche d'aménagement de procédures informatiques et budgétaires conduite en interne d'autre part. Les services s'excusent pour ce retard. Ils veilleront à ce que les documents soient transmis plus tôt lors du prochain Conseil d'administration.

M. RIBIERE précise que les 26 membres sont présents ou représentés dans le Conseil.

M. MASSET donne lecture de l'ordre du jour et le soumet, ensuite, à l'approbation du Conseil. Il précise qu'il sera possible de voter sur tous les points, hormis les points XI et XII.

M. FERRARI rappelle que son organisation a demandé qu'un projet de délibération du Conseil d'administration soit inscrit à l'ordre du jour.

M. NEGREL répond qu'il s'agit de la délibération demandant une augmentation du forfait à 150 euros dans le cadre de l'avantage familial. Or, cette question ne relève pas directement de la compétence du Conseil d'administration.

M. FERRARI rappelle que le Conseil d'administration a adopté une délibération le 26 avril 2007.

M. COULOMBEL répond qu'il s'est avéré que cette délibération ne relevait pas du Conseil d'administration. Le forfait des 60 euros d'avantage familial ne pouvait être de la compétence du Conseil d'administration, puisqu'il s'agit de rémunération. Cette décision a bien été rapportée. Elle figure dans le procès-verbal du Conseil d'administration de novembre 2007.

M. MASSET propose de rapporter l'acte précisant la décision du Conseil sur le sujet, afin que la question soit clarifiée.

Mme CERISIER BEN GUIGA s'étonne de ne pas trouver dans l'ordre du jour les conclusions de l'audit RGPP, que les membres du Conseil attendent. Comment le Plan d'Orientation Stratégique pourra-t-il être mis en œuvre, s'il entre en contradiction avec les conclusions de cet audit ?

M. MASSET répond que l'audit n'est pas encore achevé. Les conclusions ne sont pas rendues. Le second aspect de la question pourra être traité dans le cadre de la question relative aux orientations stratégiques.

M. FERRARI estime que la réponse donnée n'est pas satisfaisante. Le SNES souhaite pour sa part présenter le projet de délibération. La Direction du Conseil est libre de voter ou non. La présentation du projet de délibération aura des conséquences sur le personnel. Si la Direction refuse, cela aura un impact sur le dialogue social.

M. MASSET souligne qu'il n'est pas question de priver qui que ce soit du droit à s'exprimer. De fait, le Conseil d'administration est compétent pour traiter certaines questions, mais pas d'autres. Le Conseil d'administration décidera en connaissance de cause. M. MASSET propose que la décision de délibération soit rapidement traitée après le déjeuner.

L'ordre du jour est approuvé par le Conseil d'administration.

## **.I Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mai 2009**

*Le procès-verbal de la séance du 6 mai 2009 est adopté à l'unanimité.*

## **.II Point sur la rentrée**

Mme GIAMI explique que la rentrée s'est bien passée dans le réseau en dépit de la grippe. Le réseau de l'enseignement français à l'étranger compte 460 établissements, répartis sur les 5 continents. Le réseau de l'Agence, qui comprend 240 établissements, a accueilli 175 827 élèves :

- 84 639 Français ;
- 69 713 nationaux ;
- 21 454 étrangers tiers.

Si l'on examine la répartition par nationalité des élèves, l'on observe que la part des Français dans le réseau est en légère progression, comme les années précédentes. L'on constate par ailleurs une réduction du nombre d'élèves étrangers tiers. 69 % des élèves supplémentaires sont français et 31 % sont des nationaux. Sur les quatre dernières années, 78 % des élèves supplémentaires intégrés dans le réseau sont français, 20 % sont des nationaux et 2 % des étrangers tiers.

Cette année, le réseau accueille 2 540 élèves français et 1 086 élèves des pays hôtes en plus. Cette progression des élèves français et nationaux s'accompagne d'une régression du nombre d'enfants étrangers tiers. En outre, cette croissance intervient à périmètre variable. Les établissements de Djeddah et de Tachkent ont en effet été conventionnés. Les effectifs de ces deux établissements ont été retirés du périmètre de l'agence.

143 établissements accueillent au total 5 200 élèves de plus. En dépit de la crise, un certain nombre d'établissements accélèrent leur croissance.

- 57 établissements gagnent entre 1 et 20 élèves,
- 42 entre 20 et 40 élèves ;
- 15 entre 41 et 60 élèves ;
- 13 entre 60 et 80.

87 établissements voient leurs effectifs diminuer, perdant 1 624 élèves.

Enfin, 17 établissements gagnent plus de 80 élèves. Les augmentations les plus importantes sont Abidjan, avec 249 élèves supplémentaires, Abou Dhabi, qui gagne 153 élèves et Madrid, qui gagne 149 élèves. Certaines réductions annoncées ne sont pas intervenues.

Les 87 établissements perdant 1624 élèves, se répartissent comme suit :

- 61 établissements perdent moins de 20 élèves ;
- 15 en perdent de 21 à 37 ;
- 10 en perdent plus de 48.

L'école Robert Desnos de Tunis en a perdu 142, en raison d'un transfert. Dubaï a perdu 120 élèves et Tokyo 67.

Les pays qui gagnent le plus d'élèves sont le Liban, la Côte d'Ivoire, l'Espagne, le Chili, la Tunisie, le Brésil, le Qatar et l'Italie.

Les pays qui en perdent le plus sont Madagascar, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, le Costa Rica et l'Éthiopie. De manière générale, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique gagnent des effectifs. La situation est stable en Asie, puisque ce continent perd au total 13 élèves.

Suivant une approche par cycle, l'on observe que dans trois continents sur quatre, l'on gagne des effectifs dans tous les cycles. En Asie, la croissance des effectifs au collège et au lycée compense tout juste la perte d'effectifs en maternelle et à l'école élémentaire.

La progression des enfants français et nationaux est forte sur tous les continents. La décroissance des étrangers tiers est cependant significative. Les effectifs ont crû de 1,4 % sur l'ensemble du monde. En Europe de l'est, les effectifs de Français expatriés sont en forte diminution, celle-ci étant compensée par une forte croissance des nationaux. Le mouvement est inverse en Afrique du Nord.

Par région, de 2006 à 2009, les effectifs progressent en Asie. Ils diminuent au Moyen-Orient.

Les effectifs français croissent fortement en Afrique du Nord et en Europe, excepté dans les pays de l'est. Le corollaire de cette croissance est la diminution des élèves nationaux en Europe Occidentale et en Afrique du Nord.

Au total, le réseau compte 63 200 élèves en Afrique, 32 000 en Amérique, 34 000 en Asie et 46 600 en Europe.

M. GIAMI précise que la présentation sera transmise aux membres du Conseil.

M. MASSET observe que de manière générale, l'on peut constater une augmentation des effectifs malgré la crise, et parmi ceux-ci, un important contingent de Français.

M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE remercie Mme GIAMI pour sa présentation très claire. Néanmoins, la montée en puissance des effectifs nationaux ne se fait-elle pas au détriment des nationaux et étrangers tiers ? Ce phénomène ne risque-t-il pas de s'accroître au fil des années ? Cette baisse des nationaux, qui intervient massivement en maternelle, résulte-t-elle du manque de place ou bien est-elle également liée à l'augmentation des tarifications ?

M. MASSET convient que le maintien de la mixité est un enjeu essentiel. La question de l'éviction mérite une analyse approfondie, afin de déterminer si le phénomène est général. Les chefs d'établissement doivent être interrogés, afin d'obtenir une vision fine des trois ans qui viennent.

M. BOUKOURAYCH indique qu'il aurait souhaité connaître les intentions politiques de l'Agence. La moyenne de nouveaux entrants sur quatre ans est de 60 %, mais elle atteint 80 % dans d'autres réseaux. L'AEFE évolue aujourd'hui à effectifs et à moyens constants. Le phénomène observé est plutôt l'arrivée massive de Français. La situation est telle que les établissements pourraient devenir franco-français, ce qui ne correspond pas à la volonté affichée par l'Agence.

M.DENIS explique son inquiétude sur le maintien de l'attractivité de nos établissements pour les familles locales. C'est une question d'équilibre en matière d'effectifs, de moyens et de tarifs. L'équilibre financier de l'ensemble de notre réseau repose grandement sur la poursuite d'un bon équilibre entre les diverses communautés, qui est sa richesse première et dont l'importance n'est pas limitée à l'aspect primordial de la mixité culturelle.

M. FERRARI observe qu'il n'y a pas eu de rentrée d'enseignants en face des nouveaux élèves entrants.

M. CADIC précise qu'à Londres, contrairement aux chiffres présentés faisant apparaître une baisse, le tableau de bord des effectifs établi dans le cadre du plan Ecole, fait apparaître une croissance de 32 élèves dans les établissements français au Royaume-Uni. L'on est passé de 214 à 228 classes au total. Néanmoins, 773 enfants ont été refusés par manque de place, 510 venant de Londres et 263 de Paris. M. CADIC demande si le nombre de demandes non satisfaites par manque de place est comptabilisé dans les autres pays. La question reste sans réponse.

M. TURLAN s'étonne que la répartition des enseignants ne soit pas abordée dans la présentation. Ce sont eux qui assurent le fonctionnement du réseau au jour le jour.

M. FERRAND félicite la Direction pour le travail accompli dans le rapport. Il se joint aux inquiétudes exprimées concernant la baisse des étrangers dans le réseau. La baisse de 1 000 étrangers tiers est particulièrement inquiétante. C'est sur ce point que doivent se concentrer les recherches.

Mme CERISIER BEN GUIGA souligne que l'insertion dans le milieu local et son acceptabilité politique sont mis en danger par la proportion de nationaux. La fermeture du lycée Descartes à Alger n'est pas oubliée. Ce sont les élèves étrangers tiers qui apportent la véritable mixité culturelle dans les établissements.

M. SOLDAT estime que la présentation ne peut être analysée immédiatement, étant donné que l'AEFE se trouve à la période charnière de validation du Plan d'Orientation Stratégique. Il est difficile de se prononcer sur les évolutions avant présentation du plan. La place des enseignants n'est pas précisée dans la présentation. Par ailleurs, le réseau connaît de véritables difficultés de recrutement. Il est mentionné dans le rapport d'activité que ces difficultés entraînent déjà des conséquences. Les supports d'expatriés sont supprimés dans le réseau. La demande de fréquentation des usagers est croissante. Les supports d'expatriés sont absolument nécessaires, en raison de la pénurie de recrutement qui se fait sentir dans certaines localités. La mission d'expatrié n'est pas seulement une question de pilotage. Elle est aussi fonction des difficultés propres à la localité.

M. PHÉLEP partage l'inquiétude des intervenants quant à la dégradation du modèle économique de l'Agence, notamment sa « francisation » poussée. Ne voit-on pas là une première traduction de la « gratuité » de la prise en charge ? Ce sujet est bien connu. L'on commence à en voir poindre les conséquences opérationnelles.

L'éviction des nationaux et des étrangers tiers est un phénomène qui doit alerter. En outre, les 2 500 Français qui sont entrés dans le réseau n'ont pas intégré les zones dans lesquelles l'AEFE souhaite spécifiquement se développer. 1 000 personnes ont entrées en Afrique et 800 en Europe. Or, le Président souhaitait que le réseau se développât plutôt en Asie et en Amérique. Ces deux évolutions sont préoccupantes.

Mme DESCOTES précise que la présentation n'est pas un rapport d'activité, mais un point sur la situation à date. L'éclairage apporté est nécessairement partiel. Les questions relatives aux personnels et à l'immobilier seront traitées par la suite. La présentation synthétique ne pouvait pas tout traiter. L'accent a été mis sur deux points principaux. Les chiffres peuvent être interprétés différemment. Il est important de savoir de quoi l'on parle, par établissement et par pays. Certaines baisses, par exemple, résultent de dé-conventionnements.

Mme DESCOTES souligne que les personnels ne sont certainement pas oubliés. Il convient d'attendre la fin du mois de décembre pour obtenir une vision claire de la rentrée. En effet, des évolutions sont encore en cours dans les établissements. Certaines zones sont effectivement peu attractives et l'on y connaît des difficultés de recrutement.

Les raisons diffèrent par pays et par établissement. L'éviction des nationaux et des étrangers tiers provient de capacités d'accueil insuffisantes d'une part, et d'une expatriation croissante des Français d'autre part. Le réseau a l'obligation de les accueillir. Les orientations annoncées par le Président de la République sont aussi d'aider les Français, quel que soit l'endroit où ils se rendent.

A terme, l'enjeu est effectivement de préserver la mixité des établissements. De fait, les proportions varient et les capacités d'accueil des établissements sont limitées. Dans l'immédiat, il est possible de les ajuster à la marge, mais il n'est pas possible de construire du jour au lendemain de nouveaux établissements.

C'est pourquoi il importait de bâtir un plan à trois ans précisant les évolutions souhaitées. En hiver et au printemps, beaucoup se sont inquiétés des baisses d'effectifs, qui ne se sont finalement pas réalisées. L'AEFE doit se concentrer sur les tendances de fonds et non sur les évolutions conjoncturelles.

M. FERRARI rappelle qu'auparavant, un Conseil d'administration se tenait à la rentrée et les chiffres concernant le recrutement des enseignants étaient présentés. M. FERRARI indique qu'il partage les propos de Monsieur PHÉLEP concernant la prise en charge. Néanmoins, il ne faut pas négliger l'accroissement de la charge des établissements, qui décourage bon nombre de familles d'y inscrire leurs enfants. Lorsque l'AEFE supprime des postes d'expatriés, ces charges se reportent sur les établissements. Les droits de scolarité s'en trouvent augmentés. L'établissement d'une taxe de scolarité de 6 % pèse également sur les budgets des familles. Les parents n'ont tout simplement plus les moyens d'envoyer leurs enfants dans les établissements.

### **.III Le Plan d'Orientation Stratégique 2010-2013**

M. MASSET rappelle que le plan est le fruit de discussions et de concertations qui se tiennent depuis deux ans. Le projet résulte notamment des travaux effectués durant le séminaire de Marcoussis. Il reflète bien les conclusions tirées de ces deux journées d'échanges.

La nouvelle phase est celle de la définition d'un cadre stratégique pour l'Agence. Outre le plan, il conviendra d'établir un contrat d'objectifs et de performance. L'Agence souhaite qu'il devienne un contrat d'objectifs et de moyens adossés à un triennat budgétaire. Il convient de connaître les moyens dont pourra disposer l'Agence pour prendre des engagements précis. Par ailleurs, le Président de la République a demandé au Ministre de lui présenter un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Sont concernées non seulement l'AEFE, mais aussi la Mission Laïque Française. Tous ces exercices devront converger au premier semestre 2010. Enfin, l'audit RGPP, une fois achevé, apportera des éclaircissements et devra être pris en compte.

Faut-il attendre les conclusions de la RGPP ? De fait, l'on a déjà intégré dans le Plan d'Orientation Stratégique un certain nombre de remarques formulées par la mission d'audit. Quoi qu'il en soit, il convient d'avancer. Le plan d'orientation peut-être conçu comme une première pierre. Le moment venu, il sera possible de déterminer les instruments à privilégier pour évoluer. S'il s'avère que les conclusions de la RGPP entrent en contradiction avec certains points, le Plan d'Orientation Stratégique pourra être ajusté. L'objectif premier est de proposer un service de qualité. Deux questions se posent : les bases retenues sont-elles les bonnes ? Faut-il avancer en votant dès à présent le Plan d'Orientation Stratégique ? L'exercice d'élaboration du contrat d'objectifs et de performance sera plus compliqué sans cette base.

Mme DESCOTES explique que la présentation du plan s'inscrit dans le calendrier établi par l'Agence en accord avec la tutelle. L'actualité exige une certaine capacité d'anticipation. Des inconnues demeurent, notamment quant aux moyens mis à disposition de l'Agence. Le plan s'inscrit pour l'instant dans le cadre du budget triennal 2008-2011.

Sur le fond, le plan est l'aboutissement d'une réflexion entamée il y a deux ans. Monsieur AUBIN DE LA MESSUZIÈRE a été chargé par le Ministre de présider la Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. La réflexion s'est poursuivie à travers les Etats généraux, puis au sein de l'Agence et enfin durant le séminaire de Marcoussis à la mi-septembre avec l'ensemble des membres de ce Conseil. Les grands volets de la réflexion étaient l'offre pédagogique, les personnels, le pilotage des établissements, l'avenir et le financement du réseau et les possibles extensions de son influence.

Le Plan d'Orientation Stratégique s'organise en quatre parties. L'on y retrouve naturellement les thèmes évoqués. Certaines orientations n'ont pas encore été approfondies, mais il a semblé essentiel de les faire figurer dans le plan.

La première partie s'intitule « Développer un enseignement d'excellence répondant aux exigences et aux attentes des élèves français et des élèves étrangers ». Ce premier est le cœur de métier de l'Agence. L'enseignement doit s'inscrire dans une offre cohérente et reconnue, qui est la marque du réseau.

La seconde partie – « Accélérer la modernisation du réseau pour mieux répondre aux exigences des familles et mieux servir l'objectif de raisonnement culturel qui lui est assigné ». Cet axe doit permettre de mieux répondre aux exigences de familles. Il soulève la question des personnels, de leur formation et de leur évaluation. Se posent également les questions du statut des établissements et de l'autonomie des EGD. Cette question a également été posée dans le cadre de l'audit de la RGPP. Le statut de certains établissements se justifie à la fois par l'histoire et par le contexte juridique. Ces établissements, de par leur proximité à l'Agence, sont de véritables piliers du réseau et peuvent constituer la base d'actions de développement. Pour autant, l'Agence est ouverte à un

assouplissement des modalités de gestion. Elle a commencé à travailler en ce sens, en organisant des conférences budgétaires avec certains EGD. L'objectif est de donner aux proviseurs une plus grande autonomie dans la gestion de leur établissement. Le plan d'orientation ne se limite pas à faire appliquer les méthodes de la LOLF aux EGD ; il propose également de faire évoluer leur statut vers des fondations d'enseignement français à l'étranger. Cette question doit être explorée.

La troisième partie s'intitule « Améliorer le pilotage du réseau pour le rendre plus réactif et plus efficient ». Les orientations diplomatiques de l'Agence sont rappelées. L'objectif est de parvenir à une vision plus claire de l'implantation du réseau et de son articulation avec d'autres opérateurs ou acteurs. L'Agence pense en premier lieu à la Mission Laïque Française, qui se trouve elle-même engagée dans une réflexion sur les orientations stratégiques. Cette partie permettra une clarification de la situation et une meilleure coordination dans un certain nombre de régions.

La notion de pilotage recouvre bien entendu le pilotage pédagogique. A cet égard, l'Agence s'inscrit dans le cadre des contraintes qui lui sont imposées, à savoir la diminution des effectifs de professeurs expatriés. L'Agence a engagé il y a trois ans une réflexion sur ces postes. Il s'agit désormais exclusivement de postes à profils, pour lesquels les candidats sont recrutés sur la base d'entretiens. A la rentrée 2009, ils ont diminué de 50. Ils diminueront encore de 80 à la rentrée prochaine. Il faudra faire en sorte que le petit nombre d'enseignants restants, environ 550 aujourd'hui, aient des missions rigoureusement définies. L'Agence souhaite leur confier un rôle de pilotage pédagogique renforcé. Ils doivent être le relais véritable des inspecteurs pédagogiques basés à l'Agence. L'Agence souhaite par ailleurs promouvoir des méthodes de bonne gouvernance et de gestion rationnelle des moyens. Cette question doit être incluse dans la problématique de la gouvernance.

La dernière partie - « Trouver un équilibre financier qui garantisse le fonctionnement et l'extension du réseau » - correspond à l'orientation du Président de la République. Néanmoins, elle est prise dans un contexte contraint. Sur ce point réflexion doit être menée en lien étroit avec la tutelle et les autres acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Il conviendra d'analyser comment s'articule le réseau avec d'autres formes de demande.

La question de l'équilibre financier doit reposer sur le meilleur équilibre possible entre les moyens publics, qui ne peuvent plus aujourd'hui permettre à l'Agence de continuer à évoluer pour accueillir les effectifs qui se présentent, et les moyens privés. Le Sénateur Ferrand contribue depuis longtemps à nourrir les réflexions sur la recherche de moyens privés. Sur ce plan, de nouvelles pistes peuvent être suivies. Les orientations proposées vont en ce sens. L'institutionnalisation de l'appartenance au réseau traduit le souci, fortement relayé par les auditeurs RGPP, de resserrer le réseau en établissant une forme contractuelle de relation avec tous les établissements, y compris les établissements homologués. Il ne s'agit plus simplement de mettre gratuitement des services à disposition. Dans certains cas, les établissements en retirent un bénéfice économique incontestable.

Il est également nécessaire pour l'Agence que les familles qui choisissent les établissements du réseau se fendent sur des critères clairs. Dans certains cas, elles choisissent les établissements car ce sont ceux qui présentent le meilleur rapport qualité prix. Or, le critère prévalant doit être la qualité des établissements et l'homologation. L'appartenance à un réseau peut à cet égard être valorisée.

M. MASSET ouvre le débat.

M. DENIS précise qu'il n'est pas envisageable d'entrer dans le détail de chaque point du plan en séance, comme à Marcoussis. Si des modifications doivent être apportées, le vote ne pourra intervenir en séance. Bien qu'il soit relativement vague sur certains aspects, le plan contient les éléments permettant d'avancer même s'il convient d'exprimer certaines remarques : la recherche d'un équilibre viable entre l'aide aux familles et le développement d'un enseignement d'excellence est ainsi un axe plutôt flou. Il ne faut pas non plus confondre les bourses au mérite et les bourses d'excellence. Les orientations pédagogiques spécifiques sont un sujet essentiel. Si nous partageons l'attachement de l'Agence aux valeurs de notre enseignement, cela ne veut pas dire cependant qu'on ne puisse pas modifier certaines des démarches en vigueur dans le réseau, afin de veiller notamment à ce que les enfants ne soient pas surchargés. Il est également favorable à une réflexion sur l'évolution des EGD. La référence à l'Option Internationale du Baccalauréat lui paraît également précieuse. C'est un produit français qui doit être d'avantage promu, car il se fonde sur des critères pédagogiques plus précis et exigeants que ceux du Bac de Genève. L'orientation est enfin un sujet de fond, qui concerne aussi bien l'accès aux universités et écoles françaises qu'à l'enseignement supérieur local ou étranger. Il convient à cet égard d'ouvrir et de former les éducateurs à l'orientation et notre mode d'évaluation des élèves est un chantier qui doit être approfondi.

M. MASSET précise que si le plan devait être révisé, il le serait naturellement par le Conseil d'administration, à la lumière des éléments supplémentaires apportés, tels que le « triennum » ou les conclusions de l'audit RGPP.

M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE remercie le Président de l'appréciation positive apportée au document. Il précise que la Mission Laïque Française prépare actuellement un Plan d'Orientation Stratégique. Affichant une pleine croissance, avec doublement des effectifs en six ans, elle se doit de maîtriser cette croissance. Le plan en cours d'élaboration porte donc sur les mêmes problématiques que celles soulevées par l'Agence dans son travail de préparation. L'intention de la Mission est de croiser son plan, une fois celui-ci achevé le 26 janvier prochain, avec celui de l'Agence. Cela peut concerner notamment les implantations. La Mission attend des échanges et une concertation beaucoup plus étroite avec l'Agence. L'action de la Mission Laïque s'inscrit dans les grandes lignes de la politique étrangère de la France.

Le Président de la République s'est mobilisé à ce sujet. La Mission n'est pas un partenaire public. Elle est un partenaire associatif. Elle peut être également opérateur du Ministère des Affaires Étrangères. Tel est le cas pour l'Afghanistan.

L'analyse de la motivation des familles est très importante. M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE observe par ailleurs que le plan ne contient pas de chapitre spécifique sur l'immobilier. Or, ce domaine abrite des enjeux considérables en termes d'implantation. L'augmentation des effectifs conduira par ailleurs sans doute l'Agence à créer de nouveaux établissements.

Enfin, le plan n'insiste peut-être pas assez sur l'enseignement de l'anglais. Certains parents renoncent à inscrire leurs enfants dans le réseau pour ces raisons. S'agissant de l'institutionnalisation de l'appartenance au réseau, que signifient les coûts de service ?

M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE conclut qu'il est important que le document soit adopté en séance, car toute institution a besoin de disposer d'un document comme celui-ci pour pouvoir avancer.

Mme CERISIER BEN GUIGA indique que le Plan d'Orientation Stratégique correspond bien aux travaux réalisés à Marcoussis. Le document insiste sur des points novateurs. Par exemple, en page 3, le caractère international des établissements avec des programmes adaptés et l'apprentissage précoce des langues vivantes, est valorisé. Le sort de l'anglais doit être réglé. Pour satisfaire les parents, il est très important que les enfants aient commencé l'apprentissage de l'anglais dès la maternelle, quel que soit le pays d'implantation.

Valider les compétences en langue vivante des élèves dans un cadre européen est un objectif important. L'OIB doit à cet égard prendre une véritable valeur auprès des universités d'accueil. Tant qu'il n'est pas validé au niveau européen, il n'est pas attractif pour les élèves. L'OIB n'est pas suffisamment promu. L'autonomie des EGD doit par ailleurs être précisée.

Mme CERISIER BEN GUIGA estime que le problème général du plan d'orientation est lié à son financement. Par exemple, comment l'État peut-il se porter davantage vers les familles et moins vers les établissements ? L'Agence n'est pas maîtresse de ce phénomène. L'aide structurelle aux établissements va devenir trop faible par rapport à l'aide indifférenciée accordée à un certain nombre de familles. Le problème du financement se retrouve à tous les niveaux. Il ne sera pas possible de développer une agence avec de moins en moins de professeurs expatriés et de moins en moins de professeurs résidents. Le plan ne pourra pas être bien développé avec les moyens actuels. S'agissant des professeurs résidents, la caractéristique du résident est de pouvoir rester dans le pays dans lequel il est recruté et dans lequel il a fait sa vie. A cet égard, l'on ne peut imposer la mobilité aux enseignants résidents.

Les moyens financiers sont nécessaires pour tout. Or, où trouver l'argent ? Toutes les tentatives de financements alternatifs ont abouti à un échec, que ce soit à Bruxelles ou au Caire. L'Agence doit compter plus de professeurs expatriés si elle souhaite qu'ils animent leur discipline. Quant au cofinancement des opérations immobilières, ce système semble très peu crédible.

Par ailleurs, un aspect n'est pas du tout abordé dans le plan : il s'agit du coût engendré par le manque d'homogénéité entre les SI de gestion des établissements et celui de l'AEFE. Cela requiert des saisies multiples et de nombreuses complications. Un investissement important pourrait être consenti pour homogénéiser les systèmes. Cela générerait à terme des économies considérables.

Enfin, Mme CERISIER BEN GUIGA note qu'il faut se demander comment faire pour garder des EGD qui ressembleraient plus aux EPLE en France ?

M. BOUKOURAYCH observe que le plan reflète fidèlement les travaux de Marcoussis. En outre, il présente l'avantage d'insister honnêtement sur la baisse des moyens de l'État. Or, comment développer le réseau avec une baisse des moyens ? Cela revient à demander aux établissements de se tourner vers les familles. La question majeure est de déterminer comment développer un réseau au moment où l'État diminue sa participation.

En termes de contenu, la FCPE aurait souhaité que le plan ne parle pas d'une simple implication du Ministère de l'Éducation, mais d'une véritable cotutelle du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale.

S'agissant des langues, l'Agence doit adopter une position claire. Par exemple, insiste-t-elle réellement pour voir mises en place les Commission Régionales d'Enseignement des Langues ?

L'Agence n'a pas accepté ce système pour le primaire. Elle doit intégrer dans sa réflexion les éventuels apports de la validation des acquis et de l'expérience.

Enfin, il serait également souhaitable que la recherche de la mixité sociale soit davantage une priorité pour l'Agence.

M. SOLDAT indique que le plan contient des éléments intéressants dans son avant-propos. Il est notamment rappelé que l'Agence fait de l'éducation. Il est dit que les moyens alloués à l'AEFE évoluent dans leurs structures, mais pas de façon favorable.

Indépendamment des moyens, le plan mentionne des objectifs très intéressants. Il est effectivement souhaitable de bâtir le plan d'abord, puis de proposer des moyens pour le mettre en œuvre. Le postulat du plan est de faire mieux avec moins. L'ancien plan s'est fait avec des moyens minimaux. Mais en ce cas, les initiatives sont forcément faussées. Les expatriés en sont une illustration concrète.

S'agissant des contrats locaux, des revalorisations et un encadrement social sont dès aujourd'hui nécessaires. Sans cela, comment pourra-t-on fonctionner demain ?

Les personnes les plus visées sont les personnels résidents. Par exemple, d'où vient la mesure de mobilité ? Elle ne permettra certainement pas à l'institution d'avancer. De telles solutions contribuent plutôt à fragiliser le réseau. La suppression des expatriés fragilise également l'institution. La mesure de mobilité ne produira rien de bon. Non seulement les personnels ne l'accepteront pas, mais la mesure va dans le mauvais sens. Se pose également le problème des statuts des établissements. Enfin, certaines orientations ont déjà été reconnues comme peu pertinentes. Par exemple, la recherche de financement alternatif n'est pas une solution.

M. PHÉLEP explique qu'en l'état, le Ministère du Budget voterait contre le document présenté, à la fois pour des raisons de procédure et pour des raisons de fond. Des audits sont en cours, sur la base desquels des orientations stratégiques sont définies, puis déclinées en objectifs. La RGPP a quasiment achevé son travail. Le document est pratiquement finalisé. Les réunions de l'Élysée devraient se tenir au début de l'année prochaine. Dans ces conditions, ce document n'est qu'une pierre au débat, qui ne saurait engager l'État ou les finances.

Sur le fond, il n'est pas possible d'établir une stratégie sans proposer un bilan de l'existant. Or, le document présenté fait l'impasse sur ce point essentiel. Le bilan de l'Agence doit comprendre trois volets. Le premier est géographique. De fait, et pour des raisons historiques, le réseau est très largement implanté dans le monde, deux fois plus important que celui des États-Unis. Cela représente à la fois une force et une faiblesse en cas de réaménagement. Une première question est de savoir si les établissements sont aujourd'hui présents là où l'Agence souhaite se développer. Par exemple, un quart des dépenses de l'Agence sont concentrées en Europe Occidentale. L'Espagne représente 6 % des dépenses de l'Agence. Le Maghreb et l'Afrique Francophone représentent la plus grande partie des dépenses. Au Maroc, 23 établissements relèvent de l'AEFE. En quoi le réseau est-il adapté ou non par rapport aux implantations et aux objectifs ?

Le second volet du bilan est le volet humain. En moyenne, un expatrié coûte à l'Agence 100 000 euros par an. Un résident en coûte 20 000, soit cinq fois moins. Certes, le besoin de recours aux expatriés est incontestable, mais si de deux leviers d'action, l'un coûte cinq fois moins que l'autre, le Ministère se doit de recourir au moins coûteux. Aujourd'hui, la mission d'audit fait état de 148

expatriés au Maroc, soit 12 % de cette catégorie. Au vu de la grille, l'on peut donc s'interroger sur l'ampleur de ces effectifs. Il y aurait 48 expatriés en Espagne. Sur la base d'un bilan RH, il sera possible d'examiner l'adéquation entre la répartition actuelle et la grille d'usage définie.

En termes de structure, la France est le seul pays au monde à avoir fait le choix d'avoir un tel nombre d'EGD, soit 77. Le second pays derrière la France est l'Espagne, qui en compte 21. Le statut d'EGD étant très coûteux à gérer, il doit demeurer l'exception dans les pays où l'on ne peut pas construire de comité de gestion local. Il semble que la répartition des EGD ne couvre pas ces deux cas de figure.

Une fois ce bilan effectué dans ces trois dimensions –géographique, humaine et structurelle-, un débat administratif et politique devra se tenir sur la part du bilan qui devra être maintenue et celle qui pourra évoluer.

M. PHÉLEP ajoute qu'il manque aussi au document un cadrage d'ensemble. Or, l'Agence, si elle est l'opérateur central, n'est pas l'opérateur unique. La stratégie est proposée sans vision claire de la stratégie d'ensemble du Ministère.

Une discussion s'impose notamment sur les flux humains. Une fois défini le cadre général, l'on peut détailler l'articulation du réseau avec ses partenaires. Ce n'est qu'une fois les orientations stratégiques du Ministère définies que l'on peut discuter des objectifs. Il existe deux méthodes. La première consiste à demander plus à l'État. L'État refusant, certains en concluent que les charges se reportent sur les familles. Dans cette situation, l'Agence est un peu obligée de naviguer à vue, en déconventionnant ça et là ou en visant des évolutions statutaires. Cela vient de ce que les tutelles de l'État n'ont pas défini un cadre suffisamment précis. Cette première approche pourrait être conservée.

Le second mode de décision consisterait à être plus rationnel. M. PHÉLEP précise que le Ministère propose, partant du bilan réalisé et du débat qui a suivi, d'adopter une démarche qui consisterait à identifier des marges de redéploiement dans le temps. Elles pourraient être affectées aux nouvelles priorités définies par le Ministère dans le cadre de la commande présidentielle. Il serait également possible de recourir à des initiatives plus innovantes au plan pédagogique. Par exemple, la construction de nouveaux lycées est-elle indispensable au développement du réseau ? Certains partenaires de l'Agence procèdent autrement. Le document proposé énumère des pistes sans les hiérarchiser. Il existe des solutions alternatives à la construction de nouveaux lycées français à l'étranger.

Enfin, il conviendrait de définir une véritable stratégie immobilière. Une telle stratégie n'est pas l'addition de demandes individuelles, telles que celles qui parviennent aujourd'hui. La Direction du Budget votera également contre la programmation immobilière proposée. Par exemple, l'Agence est trop présente en Espagne. Dépenser 14 millions d'euros pour créer un lycée en Espagne ne correspond pas aux orientations stratégiques de l'Agence. Certains binationaux n'envisagent pas de revenir forcément en France, mais souhaitent conserver un lien culturel avec la France. La section bilingue répond à leur demande.

M. PHÉLEP souligne que l'Agence doit également se doter d'une véritable stratégie immobilière. L'opération concernant la création d'un nouveau lycée à Barcelone ne correspond pas à la stratégie de redéploiement et de réorientation attendue de l'Agence. La stratégie immobilière peut être élaborée à partir de l'identification des trois besoins suivants :

- les besoins de sécurité ;
- les besoins d'amélioration de l'existant ;
- les besoins en structures nouvelles.

Sur cette base, un véritable débat pourra se tenir sur la stratégie immobilière. Le rapport indique en introduction que le modèle économique de l'Agence doit être repensé. C'est tout à fait exact. L'impact budgétaire, de 20 millions d'euros par an, évince les financements budgétaires sur la structure. Ce n'est pas une nouveauté. L'Etat ne peut pas à la fois financer 20 millions d'euros par an de prise en charge des familles, tout en augmentant les crédits budgétaires. Le choix effectué a ses conséquences.

M. MASSET précise que le bilan 2003-2007 a été effectué. Le rapport de Monsieur AUBIN DE LA MESSUZIÈRE était également un bilan. Nombre de questions évoquées par Monsieur PHÉLEP ont été discutées au fond à Marcoussis. La question de fond est de savoir s'il faut attendre de connaître le cadrage budgétaire pour décider de l'orientation stratégique. Une fois le cadre budgétaire connu, il sera possible d'ajuster les orientations et de les hiérarchiser.

M. TURLAN observe que le précédent Plan faisait 30 pages et qu'il était très précis. L'action numéro 1 consistait à renforcer l'intégration des élèves. Il ne faut pas oublier son importance. Le document présenté parle de « pédagogie d'excellence » et de « produit enseignement ». Il s'éloigne ainsi de la philosophie de l'Agence. L'on peut s'étonner de l'inadéquation entre les missions définies par la loi et les pistes proposées.

Par exemple, comment revendiquer 50 % de titulaires dans les écoles, quand tous les titulaires deviennent des résidents, que ces charges se multiplient et deviennent insupportables dans les établissements ? Malgré la baisse du nombre d'élèves étrangers dans les établissements, il est prévu d'augmenter les frais de scolarité en maternelle. Devant ces contradictions, l'on peut se demander si l'AEFE croit vraiment en son Plan d'Orientations Stratégiques. M. TURLAN indique qu'il ne voit pas comment les pistes proposées permettront à l'Agence de conduire ces missions.

La révision des statuts, et notamment la mobilité, porte lourdement atteinte aux statuts du personnel. Elle va à l'encontre de la qualité pédagogique dans les établissements. Enfin, la formation des enseignants pourrait être davantage valorisée.

M. FERRAND indique qu'il adhère globalement au Plan d'Orientations Stratégiques. Il déplore l'absence de Monsieur PHÉLEP au séminaire de Marcoussis, où nombre de questions qu'il a évoquées ont été débattues.

Trois sujets peuvent être pointés. Le premier est la nécessité de mieux articuler l'enseignement du réseau et l'enseignement supérieur français. La professionnalisation de la gestion des RH est un point important. Deuxièmement, un lien doit être établi avec l'enseignement international en France. Il est nécessaire d'obtenir des certifications internationales. Troisièmement, la Fondation de l'enseignement français à l'étranger pourrait être un peu plus détaillée.

M. FERRAND précise qu'au-delà des orientations, il convient de songer à la mise en œuvre et au plan d'action. A cet égard, il ne faut pas se bercer d'illusions : l'on sait très bien que la dette est telle que les crédits de l'État ne vont pas augmenter substantiellement demain. Certes, le rôle de

l'Agence est de continuer à demander à l'État, afin qu'autant d'argent que possible soit affecté à l'étranger. Toutefois, Il ne faut pas s'attendre à une manne de l'argent public.

M. FERRAND estime que la solution est sur le terrain. Elle réside dans la mobilisation des communautés autour de la communauté scolaire, sous la conduite de l'ambassadeur. Les solutions qui fonctionnent sont celles qui sont prises en charge localement.

M. CADIC indique que l'Agence est confrontée à des injonctions paradoxales. Elle ne peut s'en sortir toute seule en satisfaisant tout le monde. Chaque intervenant ayant raison dans son domaine, tout ne pourra pas être réglé depuis Paris. Il est donc nécessaire d'accompagner l'action de l'agence et de participer aux décisions stratégiques locales. C'est tout l'esprit du Plan école, dont la qualité et la dynamique dépendent essentiellement du poste diplomatique.

Il manque au plan une vision précise de ce qui fonde l'appartenance au réseau. En revanche, ce champ est ouvert, puisqu'il est question d'institutionnalisation de l'appartenance au réseau. Au-delà de la vision, ce sont les missions qui définissent le cadre pour décider des objectifs. M. CADIC conclut que l'Agence a dû faire un exercice difficile, dont elle s'est plutôt très bien acquittée.

M. CHAUVEAU indique que le plan est suffisamment vague pour entraîner une confusion entre certaines notions. La mobilité des résidents, par exemple, est une ineptie, alors que la proposition 29 de la commission encourageait au départ à la création d'un statut unique. Il est impératif de conserver les supports expatriés dans des pays où les conditions d'accueil ou de vie sont difficiles. Il n'est pas possible d'en faire l'économie. A cet égard, l'on reste dans l'incantatoire. Par ailleurs, au niveau du plan, la phase d'évaluation ne semble pas prévue. Enfin, le rôle des conseillers pédagogiques n'est pas suffisamment valorisé.

M. FERRARI estime que le Plan d'Orientation Stratégique répond bien à la commande : externalisation, économie et autofinancement sont tout à fait dans la logique du Ministère des Affaires Étrangères. Le problème est que l'AEFE ne prend même plus la peine d'habiller ce plan par un contenu relatif à l'éducation. Le plan présenté n'aborde que des questions économiques. Le problème est de savoir où l'on prend l'argent.

M. FERRARI indique qu'il ne partage pas les arguments de Monsieur PHÉLEP. L'Agence ne vend pas des marchandises. Elle fait de l'éducation et l'éducation ne se vend pas. Il n'est pas possible d'appliquer des critères d'entreprise à l'éducation à la française. Le SNES défend la qualité de l'éducation nationale. M. FERRARI ajoute que Monsieur PHÉLEP ne tient pas compte de la question de la densité. Il est normal, eu égard à la population du Maroc, que le réseau y compte 23 établissements. Le nombre d'expatriés, quant à lui, doit être rapporté à la densité du maillage des établissements.

Le point clé du plan est son financement. La solution serait un financement par un plan d'établissement public.

Le statut des personnels doit être précisé. Ce point a une signification juridique précise : la situation administrative et financière des personnes. Le plan parle de contrats de travail. Or, le personnel a des contrats, et non des contrats de travail. Cette notion a une signification bien précise en droit du travail.

M. AUTIÉ estime qu'il y a confusion entre Plan d'Orientation Stratégique, stratégie et contrat d'objectifs et de moyens. Les remarques de Monsieur PHÉLEP ont leur place dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, mais pas dans le cadre d'un travail effectué en amont des considérations budgétaires. L'irresponsabilité budgétaire consisterait à ne se poser qu'une question : comment faire plus avec moins de moyens? Le plan proposé soulève la question suivante : « comment faire mieux ? »

Mme DESCOTES rappelle que l'AEFE a été fondée par la loi qui a défini ses missions. L'enseignement demeure bien entendu sa mission première. Il est au cœur de son activité de quotidienne. C'est ce qui fait la spécificité de son modèle. L'AEFE prétend former les élèves à la française et ne se limite pas à l'enseignement du français. La tradition du réseau est d'offrir de la maternelle au baccalauréat un enseignement. C'est une contrainte, mais c'est aussi une richesse.

En outre, l'Agence ne navigue pas à vue. Elle a su résoudre un certain nombre de problèmes depuis plusieurs années. Les contraintes se multipliant, elle cherche un nouveau modèle qui lui permette de faire aussi bien, mais différemment. L'incertitude quant aux moyens ne permet pas de s'avancer davantage. Pour autant, l'Agence sait où elle va. La programmation immobilière est présentée de façon détaillée depuis 2005. Les projets s'inscrivent dans la durée. L'Agence sait combien elle investit et pourquoi. Le paragraphe relatif à la programmation immobilière à long terme ne figure pas dans le plan parce que l'Agence n'en a tout simplement pas les moyens.

De plus, l'Agence sera soumise comme les autres opérateurs à la nouvelle réglementation concernant les domaines de l'Etat, qui conduira au transfert d'environ 120 établissements. L'Agence n'a reçu aucune information sur les conditions budgétaires dans lesquelles cette opération va s'effectuer. Il n'est donc pas possible d'avancer à cet égard une programmation immobilière.

Les évolutions ne peuvent se faire d'une rentrée à l'autre. L'on ne raye pas d'un trait de plume un établissement. Il n'est pas possible de procéder comme cela à un déconventionnement. De plus, des communautés françaises se trouvent, par définition, partout où l'Agence est implantée.

S'agissant des personnels, la question des coûts a été posée il y a longtemps. Il reste très peu d'expatriés aujourd'hui. Ne restent que ceux qui assurent les missions d'encadrement et de gestion des établissements, qui sont fondamentales. Les expatriés n'exerçant que des fonctions d'enseignement sont particulièrement rares. La plupart exercent désormais d'autres missions. Il n'est plus possible de réduire davantage cet effectif. Il convient de prendre acte des évolutions déjà intervenues.

Un contrat unique avait été envisagé pour le personnel. Cette solution s'est avérée peu réaliste. Il s'agit de se concentrer sur les moyens d'améliorer la situation des résidents. La question de la mobilité est une des questions auxquelles il conviendra de réfléchir.

Les outils permettant de mieux gérer le réseau figurent dans la troisième partie du plan. Un certain nombre de problèmes résultent d'une disparité dans le réseau entre des outils informatiques très performants déployés dans certains pays et d'autres plus rudimentaires ailleurs. L'Agence doit en tenir compte et essayer de parvenir, néanmoins, à une certaine homogénéité.

Les questions pédagogiques sont bien entendu essentielles. La place de l'anglais est effectivement fondamentale et soulignée dans le plan. Il y est précisé que l'enseignement de l'anglais doit être généralisé à partir du CE1.

Présenter un plan stratégique sans être éclairé sur les moyens est un exercice particulièrement délicat. L'Agence a reçu certaines indications concernant le Plan d'Orientation Stratégique. En revanche, elle ne connaît pas les conclusions de l'audit.

M. MASSET rappelle que le Plan d'Orientation Stratégique engage l'avenir de l'Agence. Quatre constats généraux émergent des discussions :

- la fidélité des propositions contenues dans le plan aux réflexions antérieures ;
- la qualité du document ;
- de nombreux commentaires ont été apportés pour préciser le contenu du document ;
- un débat très riche sur les moyens.

Le désir commun est d'avancer. La question des moyens est plus délicate. Le contrat d'objectifs dépendra notamment du triennat, ainsi que des conclusions de l'audit RGPP. Il s'agit d'avancer de façon stable, avec le souci de ne pas proposer un nouveau document stratégique tous les deux mois.

Dans cette perspective, M. MASSET propose que le Conseil d'administration considère le plan comme une base de travail, fruit fidèle des travaux débutés en 2008. Il propose également d'attendre les conclusions de la RGPP pour voter le document, en y intégrant les éventuels amendements requis. Le dialogue avec les représentants de la RGPP a permis d'intégrer un certain nombre de conclusions dans le document. Enfin, l'Agence devant fonctionner, il est proposé que la Direction de l'Agence s'appuie sur les objectifs stratégiques de façon à mener son action, en attendant que le Plan d'Orientation Stratégique final soit adopté. La Directrice pourra ainsi engager des actions de modernisation de l'Agence et du réseau sur cette base. C'est ce qu'attendent les familles et le public. M. MASSET répète que le débat constitue la première pierre d'un processus qui se déploiera en 2010.

Mme CERISIER BEN GUIGA note qu'il est difficile de voter le Plan d'Orientation Stratégique en l'état actuel des choses. Cela étant, il est regrettable de ne pouvoir entériner le travail effectué à Marcoussis. Elle propose au vote la motion suivante :

*« Les administrateurs de l'AEFE regrettent vivement que le résultat de l'audit RGPP, commandé au début de l'été, n'ait pas pu être validé et connu avant la date du Conseil d'administration du 25 novembre, durant lequel devrait être voté le Plan d'Orientation Stratégique, et sera voté le budget 2010.*

*Ils demandent qu'un Conseil d'administration extraordinaire soit convoqué dès que les résultats de l'audit RGPP seront connus, qu'ils puissent être étudiés par tous les intervenants – parents d'élèves, syndicats d'enseignants et autres - et que l'essentiel du contenu du Plan d'Orientation Stratégique soit préservé, quitte à être modifié dans sa présentation en fonction des résultats de l'audit ».*

Mme CERISIER BEN GUIGA souligne une nouvelle fois l'importance du travail réalisé qui doit être acté.

M. MASSET répond qu'il souhaite une appropriation par tous des enjeux du projet, y compris par la RGPP. Chacun a eu beaucoup de travail. Le retard constaté n'est pas critiquable, car il traduit aussi la prise de conscience des spécificités de l'Agence par la mission RGPP.

M. MASSET indique par ailleurs qu'il est favorable à la tenue d'un Conseil d'administration extraordinaire dès la fin du rapport.

M. DENIS observe qu'il prend acte du fait que le rapport de la RGPP n'est pas achevé. Pour autant, il ne faut pas rediscuter de tout ce qui a été accompli à Marcoussis.

M. FERRAND précise qu'il partage pleinement cette position.

M. BOUKOURAYCH souligne que le rapport contient aussi des éléments qui ne conviennent pas. La FCPE ne peut accepter le fait que l'Agence adopte une politique qui revienne à faire pression sur la famille. La présence de 23 établissements au Maroc n'est pas un « résidu » de l'Histoire, mais l'illustration d'une volonté souveraine des deux États.

M. FERRAND estime que si un bilan est nécessaire, il devra aussi faire état de la contribution du Maroc à la diplomatie, à l'économie et à la culture française.

M. FERRARI indique que SNES est entièrement d'accord avec la proposition du Président. En d'autres termes, l'accord de principe ne vaut pas approbation du Plan d'Orientation Stratégique.

#### **.IV DBM 2 exercice 2009**

Mme DESCOTES indique que l'Agence a eu confirmation du dégel de la réserve, aussi bien sur le programme 151 que sur le programme 185. S'agissant des questions immobilières, l'Agence a souhaité procéder à une clarification dans la présentation des moyens. Cela se fait par autorisation d'engagement et crédit de paiement. Il s'agit d'une décision de transparence et de clarification.

M. PHAM VAN indique qu'au titre de cette décision, le dégel sur l'aide à la scolarité a été signifié à l'Agence en début de semaine ; d'où l'inscription de 4,305 millions d'euros supplémentaires de prise en charge pour fin 2009. Ce montant correspond au montant du gel de précaution.

La section d'investissement laisse apparaître la section de biens remis en dotation pour Le Caire et Alger, pour un montant de 3,5 millions d'euros pour le Caire et de 12,9 millions d'euros pour Alger.

Le troisième point saillant de la DBM 2 pour les services centraux est la sortie de la programmation immobilière de la DBM 2. Entre 2009 et 2010, l'on passe d'un système de gestion par égalité des crédits de paiement et des autorisations d'engagement à un nouveau système. Traditionnellement, les opérations immobilières se soldaient avec le budget. En DB 1 étaient inscrits les reports d'opérations.

S'agissant des établissements à gestion directe, l'on observe une augmentation de 11,5 millions d'euros des recettes de fonctionnement, constituée de 8 millions d'euros de subventions d'exploitation et de 3,5 millions d'euros de ressources nouvelles.

En dépenses, les crédits augmentent de 13,2 millions d'euros : 5,8 millions d'euros pour les dépenses de personnel et 7,4 millions d'euros pour les autres dépenses de fonctionnement.

Le résultat excédentaire de la première section s'amenuise de 1,8 million d'euros, passant de 9,2 à 7,5 millions d'euros.

En section d'investissement, les dépenses augmentent de 1,2 million d'euros pour atteindre un niveau de 37,8 millions d'euros.

Au total, la DBM 2 agrégée des 36 groupements porte la dépense totale à 283 millions d'euros et fait apparaître une capacité d'autofinancement (CAF) de 13,4 millions d'euros. Les recettes étant de 18,4 millions d'euros, pour des investissements de 37,8 millions d'euros, le prélèvement cumulé est de 19,3 millions d'euros.

Le budget agrégé des établissements à gestion direct après DBM 2 s'établit ainsi à 321 millions d'euros.

Ces modifications cumulées laissent apparaître un compte de résultat prévisionnel de 918 millions d'euros, une CAF dégagée de 17,5 millions d'euros et un montant total des investissements de 75 millions d'euros. L'équilibre est assuré par un prélèvement sur fonds de roulement de 17,9 millions d'euros.

M.DENIS fait remarquer que, dans la présentation, les chiffres concernant l'immobilier des services centraux concernent en fait les dépenses immobilières en général.

La distinction entre autorisations d'engagement et crédits de paiement, lui paraît logique, car l'on ne sait pas toujours comment l'année va se terminer. Cela étant, ce type de présentation n'aura qu'une seule fois un impact positif sur les comptes. Ce sont potentiellement 46 millions d'euros qui seront prélevés ultérieurement sur le fonds de roulement, dont la situation demeure critique.

Par ailleurs, sur la DBM 2, si l'on ajoute aux prévisions de dépenses immobilières la part assumée directement par les EGD à celle qui retombera également sur les parents d'élèves à travers les charges d'emprunt, celle-ci passe de 75 à 95%. Et ceci ne pourra que s'aggraver si se réalise la dotation prévue de 120 établissements à l'Agence. La situation devient plus que sérieuse et doit nous alerter. En ce qui concerne les recettes, il n'est pas acceptable, lorsque l'on réduit le nombre des expatriés, de faire supporter par les établissements la totalité ou même le coût établissement des rémunérations des résidents, qui les remplacent, alors que l'Agence bénéficie déjà de la différence de traitement entre les deux catégories de personnel. La diminution du nombre de résidents risque par ailleurs, surtout si elle est faite dans la précipitation, d'être dommageable au plan de la qualité. Or, la qualité ne doit en aucune façon être une variable d'ajustement. Les parents seraient sinon soumis à une « double peine » : non seulement ils payeront plus cher, mais pour une qualité moindre. Notre enseignement doit en tout état de cause disposer des forces vives nécessaires pour maintenir sa qualité.

M. FERRARI explique que l'on parle en ce moment de la révision des niveaux de l'avantage familial. Le SNES a déposé un projet de délibération. Il a été discuté. Cette demande de vote est transformée en une proposition qui doit être intégrée à la DBM numéro 2. Cette proposition reprend les termes de ce qui a été proposé préalablement au Conseil d'administration sous la forme d'une délibération. Cette proposition doit être soumise au vote dans le cadre de la DBM 2, sachant qu'elle a une incidence budgétaire.

L'organisation SNES propose en outre d'augmenter le budget de l'AEFE de 10 millions d'euros pour ce qui concerne le poste dépenses de personnel. Ce qui est prévu dans le budget 2009 est

insuffisant pour répondre aux besoins des personnels, en termes d'avantage familial, d'indemnités de vie locale et de poste. Cette somme pourra être prélevée sur le fonds de roulement, comme pour l'immobilier.

M. NEGREL répète que la demande ne relève pas de la compétence du Conseil d'administration, la délibération ayant été annulée sur saisine de l'agent comptable principal. De plus, la proposition de passer d'une indemnité de forfait de 60 à 150 euros est assez difficile à intégrer au budget, compte tenu des exigences de sincérité dans sa présentation. M. NEGREL propose d'acter le principe d'une étude, car il n'est pas possible de placer les recettes exactes en face.

M. PHÉLEP remercie l'agence pour sa présentation de la DBM plus claire et plus lisible. En poussant la démarche, il serait peut-être souhaitable de proposer un suivi des CP au mois.

M. PHÉLEP demande s'il serait possible d'obtenir pour l'année prochaine une prévision d'atterrissage. A fin novembre, l'Agence doit avoir une idée assez précise de ces chiffres. Cela permettrait aussi de se prononcer sur les propositions de budgétisation 2010.

M. PHAM VAN répond qu'en annexe 5 au budget primitif 2010, il existe des tableaux faisant respectivement mention des crédits de paiement jusqu'à 2012, et montrant le détail de la mobilisation du crédit de paiement immobilier pour 2010.

M. SOLDAT note que la première section des dépenses a augmenté de 5,8 millions d'euros. Quel est le détail de ce chiffre ?

M. CADIC demande à quoi correspond l'acquisition effectuée à Londres en 2005 pour 16 millions d'euros.

M. FAVRET répond qu'il s'agit du maintien d'une opération engagée plusieurs années auparavant.

M. DENIS précise que le projet a été approuvé. Le montant est engagé, mais il n'est pas dépensé.

M. MASSET observe que si les propositions de Monsieur Ferrari rentrent dans la procédure, elles posent un problème de fond, puisqu'elles ont une incidence sur la constitution du budget. En outre, le fonds de roulement n'est pas très important. La proposition du Secrétaire général permettrait d'avancer sur ce sujet.

M. FERRARI invite le Président à prendre ses responsabilités. Si cette proposition n'est pas sérieuse, il pourra être voté contre. Néanmoins, les membres du Conseil d'administration ont le droit de formuler des propositions.

M. MASSET répond que personne ne conteste ce droit. En revanche, se pose le problème de l'instruction de cette proposition. Chacun doit avoir en tête toutes les implications de la proposition. Le débat montre l'intérêt porté aux propositions qui sont faites.

M. NEGREL répète qu'il est nécessaire de chiffrer la mesure proposée. Or, elle ne peut être directement intégrée dans le budget en séance.

M. FERRARI s'étonne que cette proposition n'ait pas été instruite. Elle est parvenue à la Direction bien avant la réunion. La Direction avait la responsabilité de l'évaluer. Elle était prévenue.

M. NEGREL explique que la demande avait été jugée hors du cadre de compétence du Conseil d'administration. Il paraissait donc préférable de discuter de cette délibération, transformée en proposition.

M. FERRARI indique que les personnels seront informés de ce qui est dit durant le Conseil d'administration. Pour sa part, le SNES considère que la Direction ne souhaite pas examiner ses propositions.

M. MASSET propose de mettre au vote les propositions de Monsieur FERRARI.

M. FERRARI rappelle que la première proposition vise à fixer le forfait du montant des frais de scolarité de 60 à 150 euros, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et des charges des familles.

*Il est procédé au vote. La proposition est rejetée par 19 voix contre et 6 voix pour.*

M. DENIS précise que le Conseil d'administration refuse la proposition parce qu'il considère qu'elle ne peut être traitée maintenant. En revanche, il serait souhaitable que la proposition soit présentée chiffres à l'appui.

M. MASSET demande que la proposition soit représentée lors du prochain Conseil.

M. FERRARI précise que la seconde proposition consiste à abonder le poste des dépenses de personnel de 10 millions d'euros pour assurer l'évolution du niveau des prestations sociales versées au personnel et le niveau de ses indemnités.

M. MASSET précise que cette proposition sera représentée au Conseil d'administration après instruction.

*La proposition est rejetée par 19 voix contre et 6 voix pour.*

***Il est procédé au vote de la DBM 2. La DBM 2 est approuvée par 19 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.***

## **.V Taux de participation**

Mme DESCOTES rappelle que la variation des taux de participation des établissements à la rémunération des résidents doit être soumise au Conseil d'administration dès lors qu'elle excède 5 %. Pour autant, elle concerne un nombre relativement limité d'évolutions et représente également une somme limitée par rapport au montant total du budget. Le montant est d'un million d'euros environ.

M. PHAM VAN précise que les taux présentés en baisse correspondent à un train de mesures d'accompagnement en lien avec la mesure de contribution sur les frais de scolarité. L'accompagnement sera proposé aux établissements qui en ont besoin. Suite aux événements survenus en Guinée Conakry, le taux a baissé de 55 à 20 %.

M. DENIS fait observer que le taux devrait être de zéro à Conakry. Par ailleurs, un certain nombre de réductions étant acceptées par l'Agence pour prendre en compte les situations particulières, il

serait souhaitable de connaître les raisons des réductions pour chaque cas présenté d'une part, et de mesurer les efforts effectués pour accompagner les investissements immobiliers d'autre part. Cela permettrait d'en avoir une vision plus claire.

M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE demande si cette mesure vaut pour la seule année budgétaire.

M. NEGREL répond que les mesures présentées s'inscrivent dans le vote DBM 2 du budget 2009. Néanmoins, certaines mesures, comme celles prises au Liban, s'inscrivent dans un plan à trois ans. Le Gouvernement libanais avait imposé un rattrapage salarial, avec effet rétroactif.

M. MASSET ajoute que la baisse des taux est pérenne tant qu'elle n'est pas modifiée.

M. PHÉLEP observe que l'impact des mesures est évalué à un million d'euros : cette somme est-elle corrélée à des programmes d'investissement ou aux 6 % ? M. PHÉLEP demande pourquoi cette demande intervient après la DBM 2, étant donné que la DBM 2 ne modifiait pas les recettes.

Mme DESCOTES précise que la DBM modificative ne couvre pas l'ensemble de l'année. Un certain nombre d'éléments ne seront communiqués que le 31 décembre. L'outil des taux de participation est à la disposition de l'opérateur dans sa relation avec les établissements. La mise en place de la contribution des 6 % est un nouvel élément très important. C'est un effort énorme demandé aux établissements et aux familles. De plus, la mesure des 6 % est arrivée dans un contexte très contraint, qui rendait sa mise en place particulièrement difficile. En effet, la période conjugue une crise, une hausse des frais de scolarités, et la suppression des postes d'expatriés avec la réintégration des coûts des postes de résidents.

Les mesures portent sur l'ensemble de l'année scolaire et se retrouveront donc aussi en 2010. Elles portent dans un certain nombre de cas sur des taux inférieurs à 5 %.

Les variations de taux s'apprécient en fonction des contacts quotidiens avec les établissements. Une étude a été menée au cas par cas avec les gestionnaires des établissements. Il peut s'agir de phases de démarrage, d'extension ou de mise en place d'une filière particulière. Les situations sont différentes d'un établissement à l'autre et ont pu justifier la mise en place de ces mesures d'accompagnement, afin de faciliter l'entrée dans le nouveau système de contribution, qui se mettra en place en janvier 2010.

M. FERRARI souligne que ce n'est pas parce que l'établissement ferme que les responsabilités de l'employeur s'arrêtent. Les personnels recrutés locaux doivent donc bien être accompagnés dans la fermeture. De manière générale, tout ce qui va dans le sens d'une réduction du taux de participation convient à SNES.

*Il est procédé au vote.*

***Le tableau de participation est approuvé par 19 voix pour et 7 abstentions.***

## **.VI Subventions**

Mme DESCOTES indique que quatre demandes de subventions sont soumises à l'appréciation du Conseil d'administration.

La première concerne l'école Sully d'Antananarivo à Madagascar. L'école, installée sur deux sites, s'est trouvée obligée de déménager d'un de ses sites. Elle a dû effectuer des travaux de déménagement et de remise en état du nouveau site. L'Agence propose le versement d'une subvention d'aide de 10 000 euros à cet établissement.

M. DENIS fait observer qu'en principe, les subventions devraient être accordées à des entités, qui ont vraiment marqué leur volonté de faire partie du réseau de l'Agence.

M. AUBIN DE LA MESSUZIÈRE rappelle que les établissements se tournent aussi vers la Mission laïque. Un minimum de coordination s'impose sur ce point.

M. TURLAN explique que l'utilisation des subventions ne correspond pas toujours à ce qui est annoncé. Un suivi des subventions attribuées doit être assuré dans les pays concernés. Si les sommes sont modestes prises séparément, elles deviennent importantes une fois mises bout à bout. L'on peut se demander s'il s'agit de subventions pour des aides ponctuelles ou des subventions de fonctionnement.

Mme DESCOTES précise que sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, l'Agence ne verse pas de subvention d'équilibre. Elle assure au contraire un suivi particulièrement vigilant de l'usage des subventions. Si les membres du Conseil d'administration ont connaissance d'utilisations impropres des subventions, ils doivent en faire état à la Direction. Il n'est pas question de « perfuser » régulièrement les établissements pour qu'ils soient à l'équilibre.

M. NEGREL rappelle qu'un travail d'instruction a été mené par secteur géographique. Avant d'être proposée au Conseil, chaque subvention est instruite par le service du budget. Elle est votée par le Conseil d'administration, puis payée par l'agent comptable. Enfin, un compte rendu des subventions accordées remonte au service du budget pour utilisation. Un travail d'instruction préalable conséquent est effectué avant le Conseil d'administration.

M. SOLDAT observe que les natures des subventions sont différentes. A Tachkent, l'établissement demande le déconventionnement. La subvention qui lui est accordée se place dans une catégorie particulière. Il en va de même pour le collège franco-israélien, qui s'est vu accorder une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 euros. En ce cas, la subvention est décidée par accord. Il conviendrait de distinguer les différents types de subvention.

Mme DESCOTES prend note de ces demandes.

M. MASSET propose de procéder à un vote unique pour l'ensemble des subventions demandées. Il prend acte de la demande de clarification concernant les natures des subventions. Il conviendra d'abord de préciser s'il existe une doctrine de la subvention. Ensuite, un suivi doit en être assuré. Un document de doctrine générale sera transmis lors du prochain Conseil, expliquant le mode de fonctionnement. Un document relatif au suivi sera également présenté.

*Il est procédé à un vote unique portant sur l'ensemble des subventions figurant dans le document remis aux membres du Conseil d'administration.*

***La proposition est approuvée par 19 voix pour et 7 abstentions.***

## **.VII Dons et legs**

Mme DESCOTES indique que trois dons d'un montant supérieur à 30 000 euros sont soumis à l'appréciation du Conseil.

Le premier est un don de 105 450 euros pour le lycée Charles de Gaulle de Londres. Le second est un don de 64 750 euros de la Société Total Abu Al Bukhoosh au titre de la participation aux investissements matériels et pédagogiques. Le troisième don est un don de matériel au lycée français de Madrid pour un montant de 49 194 euros.

M. DENIS remercie les parents d'élève du lycée Charles de Gaulle ainsi que Total, qui procède régulièrement à ce type d'opération. Il aurait été souhaitable d'obtenir des précisions concernant Sodexo. Ce don est-il adossé à d'autres négociations ?

M. MASSET indique que si les termes sont les mêmes que ceux habituellement convenus avec Sodexo, le don est équitable.

M. CADIC observe que le don au lycée Charles De Gaulle est récurrent. Néanmoins, il est ordinairement plus important. L'engagement des parents pour lever des fonds destinés au lycée devrait avoir pour corollaire une plus grande implication dans les décisions qui les concernent.

M. TURLAN demande si des contreparties sont demandées par Total pour Abu Dhabi.

M. MASSET répond que ce n'est pas le cas.

*Les dons sont approuvés par 22 voix pour, 2 abstentions et 2 refus de vote.*

## **.VIII Budget primitif 2010**

Mme DESCOTES rappelle tout d'abord que l'évolution des effectifs demeure positive, même si elle est moins importante cette année. En outre, l'Agence doit accueillir une population importante d'élèves français. Cela signifie qu'il faut trouver de nouveaux enseignants, de nouveaux personnels encadrants et de nouveaux espaces pour les accueillir. En parallèle, le travail sur la qualité de l'offre doit se poursuivre. Les familles souhaitent en effet une offre plus diversifiée. Ces évolutions de structure, quoiqu'impactées par la crise, n'ont pas été remises en cause.

S'agissant des moyens, l'Agence a apprécié l'augmentation sensible de la dotation de l'État. La tutelle a accordé 20 millions d'euros au titre de l'aide à la scolarité, afin de faire face à la prise en charge et aux effets de cette prise en charge sur les bourses scolaires. Ces effets se sont trouvés confirmés cette année et ils s'accroîtront sans doute dans les mois à venir, sous l'effet de plusieurs facteurs. Le premier est le nombre croissant de familles françaises. Deuxièmement, des familles sont touchées par la crise. Enfin, les familles françaises ont tendance à demander plus massivement des bourses pour les années de lycée. Telle est la nouveauté du programme 151.

Au titre du programme 185, la dotation annoncée de 410 millions d'euros pour les trois années qui viennent a été abondée de 10 millions d'euros, afin de permettre à l'Agence de retrouver un fonds de roulement plus présentable. La dotation de l'État est importante.

En outre, l'Agence génère des recettes croissantes : l'augmentation des recettes est de plus de 16 % cette année. Cela est dû en grande partie à la contribution des 6 %, qui sera complètement mise en place en 2010. Mme DESCOTES souligne que cette contribution résulte d'un effort considérable des établissements et des familles. Les établissements ont pris des mesures de rationalisation chaque fois que cela était possible. Une fois ces limites atteintes, il a fallu mobiliser de nouveaux moyens qui ont impacté les frais de scolarité.

Les recettes doivent aussi servir à financer des investissements permettant d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. L'Agence poursuit les efforts qu'elle avait engagés, opération par opération. L'effort entrepris via l'emprunt se poursuit. L'Agence recherche des effets de levier, en finançant des opérations que les établissements remboursent par la suite. Certaines opérations arrivent à maturité, cela explique que le volume des opérations soit plus important en 2010.

Des opérations sur fonds propres sont prévues en 2010 à hauteur de 6,9 millions d'euros. Il s'agit d'opérations nouvelles concernant Alger, Ankara, Bruxelles, Bogota, Amman et Nouakchott. Une partie des 6 % sera reversée aux établissements à un moment ou à un autre, à travers des opérations immobilières.

L'Agence est parfaitement consciente de la nécessité d'améliorer l'offre pédagogique dans un contexte de concurrence accrue. C'est pourquoi il est proposé d'augmenter sensiblement les dépenses de transfert en 2010. Premièrement, le budget prévoit la poursuite et le doublement du programme FLAM, dont chacun peut constater les effets positifs. Il est également proposé une augmentation de l'enveloppe des subventions, afin de poursuivre la démarche de modernisation des équipements. Une légère augmentation des dépenses doit également permettre à l'Agence de poursuivre la modernisation des outils informatiques de gestion.

S'agissant du personnel, il convient de souligner une augmentation de 2 % de la masse salariale. La diminution du nombre de postes d'expatriés se poursuivra. Elle est de 50 postes en 2009. Une diminution supplémentaire de 80 postes interviendra en 2010, ce qui représente un effort considérable pour le réseau.

A la rentrée, les établissements n'ont pas été en mesure d'utiliser tous les postes de résidents mis à leur disposition. Il y en a 180. Ces carences sont dues au fait que les établissements ne peuvent pas forcément supporter cette charge, ayant déjà été sollicités pour une contribution. Pour autant, le tassement des effectifs est conjoncturel. Ces postes disponibles seront utilisés dès la sortie de crise.

M. PHAM VAN précise qu'il s'en tiendra à des commentaires complémentaires à la note de présentation transmise au Conseil d'administration.

S'agissant des recettes, l'on constate une augmentation de près de 25 % des ressources en provenance de l'État, due à une augmentation du programme 151 et d'une augmentation de près de 2 %, au titre du programme 185.

Les ressources propres de l'Agence ont augmenté de 17 %. Cette croissance résulte principalement de l'effet d'expansion en année pleine de la mesure de contribution sur les frais de scolarité. Les ressources croîtront de 20 millions d'euros en 2010, pour atteindre 30 millions d'euros au total.

En ce qui concerne les services centraux, les dépenses totales de fonctionnement devraient atteindre 659 millions d'euros, et les investissements 30 millions d'euros. Le montant global de la masse

salariale pour 2010 est de 523 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 10 millions d'euros par rapport au budget 2009.

L'Agence compte 6 387 emplois sous plafond et 6 754 emplois en intégrant les emplois hors plafond. En équivalent temps plein, l'Agence compte 1 186 emplois expatriés et 5 432 emplois de résidents.

L'on constate une augmentation de 2 % des crédits de personnel sur la masse salariale. Elle est à peu près comparable à celle de l'année précédente. Par ailleurs, l'on constate une légère baisse de la part relative des expatriés, de 31,2 en 2009 à 29 % en 2010. Pour les résidents, le taux augmente de 66 % en 2009 à plus de 68 % en 2010. L'augmentation de +8 millions d'euros des charges sociales est principalement due à une augmentation de la pension civile.

M. RHIM demande ce qui a généré une multiplication par trois de l'encours d'emprunt en 2010.

M. FAVRET répond qu'il s'agit des intérêts des remboursements d'emprunt, qui se multiplient en raison de l'accroissement des emprunts. Le triplement des emprunts a induit un triplement des intérêts entre 2009 et 2010.

M. DENIS observe que cette augmentation est très rapide.

Mme DESCOTES répond qu'elle intervient néanmoins dans un cadre défini. Chaque demande est instruite par le Ministère des Finances.

M. PHAM VAN indique que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de près de 13 %, hors charges non-décaissables. Cette croissance résulte de l'augmentation des dépenses de transfert pour 3,2 millions d'euros. La part relative des dépenses de transfert a augmenté de 53 % en 2009 à 60 % en 2010. La part relative du fonctionnement demeure stable, à 5 %. Les dépenses d'aide à la scolarité sont estimées à 113 millions d'euros.

M. PHAM VAN précise que dans le cadre de DBM 2, les dépenses d'investissements sont sous le régime de la dé-corrélation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Toute la programmation a été intégrée dans le schéma.

Les opérations nouvelles qui donneront lieu au vote des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) en 2010 sont les suivantes :

- 1,2 millions d'euros d'AE pour Alger, dont 300 000 euros de crédits de paiement ;
- 1 million d'euros d'AE pour Ankara ;
- 500 000 euros d'AE pour Amman, dont 500 000 euros de crédits de paiement en 2010;
- 2,7 millions d'euros en AESCP ;
- 500 000 euros d'AE sans crédits de paiement pour Bruxelles.
- 700 000 euros d'AE pour Nouakchott ;
- 300 000 euros de complément pour l'achat d'un terrain à Vientiane.

L'équilibre des services centraux est réalisé par un résultat prévisionnel de 12,8 millions d'euros. Au total, la variation du fonds de roulement est positive de trois millions d'euros. Sur la part des services centraux, le budget primitif 2010 présente une dépense de 659 millions d'euros en

fonctionnement et de 30,7 millions d'euros en investissements, soit un budget total de 690 millions d'euros.

S'agissant des établissements à gestion directe, les dépenses de fonctionnement, de personnel et autres, sont marquées par la stabilité d'un exercice à l'autre. Les dépenses de personnel des EGD augmenteront de moins de 3 % en 2010.

Hors charges non-décaissables, les dépenses de fonctionnement augmenteront également très faiblement.

L'agrégation des budgets des 36 groupements laisse apparaître un compte de résultat excédentaire de 6,1 millions d'euros et une capacité d'autofinancement de 14 millions d'euros.

Les dépenses totales d'investissement 2010 pour les EGD sont de 27 millions d'euros, soit une croissance de près de 13 % par rapport au BP 2009. Cela donne un montant total de 285 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et de 27 millions d'euros en dépenses d'investissement.

M.DENIS note avec satisfaction l'abondement de 10 millions d'euros et son utilisation prévue au titre des aides aux établissements. Il estime toutefois qu'il serait souhaitable que cette somme soit aussi utilisée pour le remplacement des résidents, à coût zéro pour les établissements. Il s'interroge et s'inquiète par ailleurs sur la présence d'expatriés hors plafond, dont le coût leur est répercuté. S'agissant du budget des bourses, il considère la situation particulièrement sérieuse. Non seulement des réserves de régulation sont encore prévues sur le montant alloué, mais le taux qui leur est appliqué est largement plus élevé que celui des autres subventions. Plus grave encore, alors que lors de la réunion spécifique organisée avec les membres du Conseil pour débattre des mesures d'encadrement du système, ceux-ci s'étaient unanimement exprimés contre le maintien à son niveau du revenu minimum et la non révision du coefficient K, il a été unilatéralement décidé d'appliquer de telles mesures, sans que nous en ayons été avisés. M.DENIS comprend mal que l'on n'ait pas tenu compte de l'opinion exprimée. Autant dire alors qu'il s'agissait d'une réunion de pure information sur des mesures déjà décidées! Il semblerait, lui a-t-on dit, que ces deux mesures n'auraient que peu d'effet réel. Il se demande donc pourquoi ont été prises des décisions aussi fâcheuses et contraires au souci affiché d'accroître l'assistance aux familles. Il espère qu'au moins elles ne seront pas élargies au-delà de la zone sud où elles sont d'ores et déjà applicables. Il ajoute enfin sur ce plan que, les familles d'expatriés ayant tendance à être de plus en plus stables dans leur pays d'accueil, il était raisonnable qu'ils acquièrent un bien et qu'il devenait raisonnable d'en tenir mieux compte dans l'appréciation de leur situation pour l'octroi des bourses. Si la contribution de 6 % a été, bien qu'à contre cœur, acceptée dans de nombreux endroits par discipline de réseau, il faut, pour lui, absolument veiller à ne pas poursuivre sur cette lancée. Il ne faut enfin pas par ailleurs, exprime-t-il, se réjouir que les dotations aux amortissements baissent, car cela signifie que l'Agence investit moins alors que les programmes d'investissement doivent demeurer importants.

M. PHÉLEP rappelle tout d'abord que l'effort de l'État est de 30 millions d'euros : 20 millions d'euros sur les bourses et 10 millions d'euros sur la subvention de l'Agence. Depuis 2002, le Gouvernement s'oblige à ce que le budget de l'État n'augmente pas plus que l'inflation. En 2010, la capacité de dépense supplémentaire en loi de finance est de 5 milliards d'euros pour l'ensemble des politiques publiques. Or, 30 millions d'euros représentent 0,6 % de ce montant. Au total, avec 350 millions d'euros, l'Agence pèse 0,1 % des dépenses totales de l'État. Beaucoup souhaitent que cet effort soit plus important, mais il est déjà très significatif dans le contexte actuel. Les dépenses de quote-part sont trois fois supérieures au poids de l'Agence dans le budget.

Certes, la montée en puissance de 6 % permet une augmentation des recettes de 17 %, soit une somme de 22 millions d'euros. L'effort des lycées vers le siège est de 22 millions d'euros. De plus, sur cette somme, sept millions d'euros sont restitués aux lycées sous forme d'investissements supplémentaires ou de dépenses de transfert. En outre, une baisse d'un million d'euros des taux de participation est intervenue pour faire passer les 6 %. Au total, l'effort net des lycées vers le siège n'est que la moitié de l'apport de l'État à l'AEFE en 2010.

Le 3 décembre, la directrice de l'AEFE sera conviée à Bercy à une réunion transversale, au cours de laquelle le Ministre annoncera que l'effort de productivité demandé à l'État sera poursuivi et qu'il se verra étendu à l'ensemble des opérateurs. Dans ce cadre, le budget présenté n'est pas un budget de rigueur.

Le plafond d'emploi PLF 2010 est à 6 387, contre 6399 en LFI 2009, soit une baisse de 12 agents seulement. Chacun constate que l'Agence n'est pas assujettie au régime d'un départ sur deux non-remplacé. L'ensemble des opérateurs devraient en principe être examinés à l'aune de cette règle.

L'exécution de 2009 est de 507 millions d'euros. Pour 2010, l'on budgète 523 millions d'euros, soit une hausse de 16 millions d'euros. Hors augmentation des charges de pension, la masse salariale entre l'exécuté prévu et le budget 2010 augmente de 11 millions d'euros, c'est-à-dire de 2 %. Très peu d'opérateurs ont une masse salariale prévisionnelle qui augmente de 2,1 %. Cela devient un cas exceptionnel dans la sphère de l'État.

En termes de dépense de fonctionnement, le budget devra être suivi plus en détail. Néanmoins, en 2008, l'exécution constatée était de 8,9 millions d'euros sur les dépenses courantes. En 2010, à périmètre constant, la budgétisation est de pratiquement 11 millions d'euros.

Certains postes devront également être suivis de façon plus fine. Par exemple, le poste voyage est passé de 5,8 millions d'euros en 2008 à 6,7 millions d'euros en 2010.

M. PHÉLEP conclut qu'il votera ce budget, tout en suivant très attentivement certaines lignes en exécution. S'agissant des dépenses d'investissement, il est difficile de se prononcer, ne sachant pas si ces opérations sont bien calibrées et si elles s'intègrent à une stratégie déterminée. Pour le moment, la tutelle fait confiance, mais la confiance n'exclut pas le contrôle.

M. MASSET salue le financement supplémentaire attribué à l'Agence par l'État. L'Agence a tout fait auprès du Ministère des Affaires Étrangères pour dégager des financements supplémentaires pour l'Agence. Cette augmentation renvoie à la croissance des effectifs. Elle renvoie également à l'engagement pris et réaffirmé par le Président de la République lors de chacun de ses voyages. Ces intentions doivent se traduire par des embauches de personnel supplémentaires.

M. PHÉLEP observe que cette concordance n'est pas automatique. Il est également possible d'améliorer les organisations.

M. MASSET soulève une autre demande importante qui a émergé lors de l'élaboration du projet : la nécessité de faire connaître le réseau. Elle nécessite également des investissements.

M. BOUKOURAYCH note que si sur la forme, la présentation du budget est claire, elle s'inscrit sur le fond dans une logique de rentabilité. La pression financière exercée sur les familles est croissante. La FCPE réitère son refus de cette tendance et affirme que les parents ne peuvent plus

suivre. Les établissements ne doivent pas être réservés à une élite financière. Face à des coûts que les familles ne peuvent plus supporter, l'on supprime des postes d'expatriés. Ce n'est pas ainsi que l'on garantira la qualité et l'excellence de l'enseignement. S'agissant des fonds de roulement, l'on constate une disparité très croissante entre les établissements.

La FCPE a manifesté son opposition aux 6 % l'année passée. Elle persiste dans sa position. M. BOUKOURAYCH souligne pour conclure que l'on a atteint les limites de la pression financière acceptable par les parents.

M. FERRARI s'étonne que l'on examine un budget sur la base de subventions, alors que celles-ci n'ont pas été votées.

En second lieu, il n'est écrit nulle part dans le projet de loi de finance qu'il y aura 80 suppressions de poste d'expatriés.

M. FERRARI observe que la qualité de la présentation s'est dégradée au cours de ces dernières années. Aucun détail n'est donné sur la rémunération des dirigeants, les indemnités d'expatriation ou les ISVL, alors que ces informations avaient été demandées. Elles étaient données auparavant.

Deuxièmement, présenter un budget agrégé des établissements en gestion directe n'est pas très sérieux. Afin de donner plus d'autonomie aux établissements, il conviendrait de donner plus d'indications sur les budgets de chaque établissement. D'un établissement à l'autre, les disparités sont énormes entre les évolutions des masses salariales.

M. FERRARI précise qu'il n'est pas d'accord avec la contribution de 6 %. SNES n'est pas non plus d'accord avec la suppression de 80 %. SNES désapprouve enfin le maintien de la masse budgétaire consacrée à l'ISVN.

M. FERRARI indique qu'il fera une proposition qu'il soumettra au vote. Le coût des 80 expatriés pouvant être estimé à trois millions d'euros environ, le SNES demande un abondement de 10 millions d'euros sur la ligne charges de personnel. Cette somme pourrait être prise sur le budget de prise en charge ou bien sur le fonds de roulement.

M. CADIC juge légitime de se prononcer sur un budget avant examen par les parlementaires, étant donné qu'un budget n'est qu'une prévision. S'il doit être adapté, il le sera. Les propos du représentant du Ministère du Budget sont très importants et méritent d'être entendus. En effet, les élus sont très souvent attaqués sur le désengagement de l'État dans ce domaine. La réponse formulée invite à la responsabilisation des acteurs. Pour autant, les moyens adéquats doivent être mis à disposition pour permettre de conduire la politique visée.

Mme CERISIER BEN GUIGA demande à Monsieur PHÉLEP s'il a bien dit que l'APEC réduisait mécaniquement la capacité d'effort de l'État pour l'AEFE, et qu'elle évince les autres financements.

M. PHÉLEP répond que les 20 millions d'euros investis sur la prise en charge ne peuvent être mis ailleurs. L'ampleur de la prise en charge réduit donc la marge de manœuvre pour d'autres actions.

Mme CERISIER BEN GUIGA observe que si l'effort de l'État envers l'AEFE est bien de 30 millions d'euros, cette somme est prélevée sur l'action culturelle extérieure de l'État, et en particulier sur les bourses particulières aux étudiants étrangers et sur les crédits d'intervention des

alliances françaises et des centres culturels. En d'autres termes, ces 30 millions d'euros ne sortent donc pas tout frais de la poche de l'État. Ils sont transférés d'une partie de l'action de Ministère des Affaires Étrangères vers une autre.

M. PHÉLEP confirme qu'il s'agit d'une logique de choix d'arbitrage. L'enveloppe des cinq milliards d'euros doit être répartie. Au vu de l'ampleur des efforts demandés aux parents d'élèves, il a fallu établir des priorités.

Mme CERISIER BEN GUIGA souligne que cette somme a été prélevée au détriment de l'action culturelle extérieure de l'État. Par ailleurs, l'effort de l'État de 30 millions d'euros va vers les quelques milliers de familles bénéficiaires de l'APEC, auxquelles n'est demandée aucune vérification. En revanche, les 22 millions d'euros viennent des familles qui paient les droits de scolarité. Ces familles ne sont donc pas les mêmes. Les chiffres et les statistiques peuvent donc être parfaitement trompeurs à cet égard. Il faut donc se garder de dire que les familles font peu d'efforts par rapport à l'État. L'État ne fait au fond qu'obéir à une promesse de comptoir du Président de la République. Les familles, quant à elles, paient et continueront à payer. Outre les 22 millions d'euros, les familles participent à la rémunération des résidents et des recrutés locaux.

Mme CERISIER BEN GUIGA conclut que l'État s'engage dans une voie qui n'est pas conforme à l'intérêt général de l'ensemble des familles du réseau.

M.DENIS souligne que vouloir aider les familles est un souci plus que légitime, mais que cela doit avant tout concerner celles qui en ont le plus crucial besoin. Il est grave d'entendre dire que les parents récupèrent d'un côté ce qu'ils donnent de l'autre. Les grandes entreprises sont par ailleurs en train d'adopter une démarche d'enveloppe globale d'expatriation. Bientôt, il ne sera plus possible de distinguer celles qui remboursent les frais de scolarité et celles qui ne les remboursent pas. Pourquoi les avoir ainsi incitées à se dégager alors qu'elles assuraient une part importante des écoles ? Ceci n'est pas vraiment une bonne gestion des fonds publics. Le sujet est très sérieux et il convient d'y réfléchir davantage et d'agir en imposant des plafonds, sans quoi les problèmes vont s'aggraver. On ne comprend guère que les propositions en ce sens de nos parlementaires soient sans cesse renversées.

M. CHAUVEAU observe que sur la contribution de 6 %, 3 % devaient être affectés aux pensions civiles et 3 % à l'immobilier : cette répartition demeure-t-elle bien la même ?

Les postes « d'expatriés autofinancés » vont-ils devenir un fer de lance de l'économie pour l'AEFE ? L'ISVL est stabilisée à hauteur du coût constaté en 2009. Cela ne convient pas. L'ISVL est très faible dans de nombreux pays. Que compte faire l'AEFE pour y remédier ?

A quoi correspond le plan d'économie de 2,7 millions d'euros sur les bourses ? La dotation inscrite au budget est insuffisante pour couvrir les dépenses réelles de 2010. Comment fera-t-on en ce cas pour atteindre l'équilibre ?

M. CHAUVEAU observe pour conclure que la subvention est toujours inférieure aux dépenses liées au personnel, ce qui pose problème.

Mme DESCOTES rappelle que les mesures de régulation se sont imposées. La dotation au titre de l'aide à la scolarité augmente néanmoins de façon substantielle. La prise en charge n'avait pas épuisé les crédits mis à la disposition de l'AEFE. Le solde a donc profité directement aux bourses

scolaires, autre volet de l'aide à la scolarité. En tout état de cause, l'évolution de l'enveloppe entre 2008 et 2009 est une bonne chose dans un contexte qui a conjugué des effets de change très lourds à porter, mais aussi une montée en puissance très importante des demandes de bourses scolaires.

Outre cette augmentation conjuguée, évolution de la prise en charge d'un côté et de la demande de bourses de l'autre, on constate que de plus en plus de Français s'expatrient, avec un profil économique différent d'autrefois. Tous ces facteurs conduiront à une nouvelle augmentation de la charge. C'est pourquoi en dépit de l'abondement de 20 millions d'euros de l'enveloppe en 2010, les besoins seront sans doute supérieurs à la dotation.

Il est compréhensible que les mesures de régulation semblent inacceptables pour les familles. Pour autant, il ne faut pas faire par avance de mauvais procès aux commissions locales des bourses. Un certain nombre de critères seront examinés avec vigilance pour contrôler cette évolution préoccupante.

S'agissant des 6 %, la Directrice rappelle que l'Agence doit faire face à des charges nouvelles. La charge liée à l'immobilier n'a pas fait l'objet de transfert de moyens, sauf de manière ponctuelle. Il est également nécessaire de financer les charges liées à d'autres aspects de l'évolution du réseau. L'Agence n'a pas perdu de vue la promesse de réserver la moitié des 6 % à l'immobilier. Néanmoins, les 3 % ne sont pas reversés année par année. L'on se trouve dans un contexte de mutualisation. Cela signifie qu'à un moment ou à un autre, un établissement pourra profiter de cette somme pour un projet immobilier.

S'agissant des expatriés hors plafond, ils représentent un nombre limité de postes. L'existence de leur poste avait été négociée avec la Direction du budget pour garantir un volant de moyens qui permet d'intervenir dans des cas très précis, comme les projets d'Abu Dhabi ou de Tianjin. En l'occurrence, le pays d'accueil ou une autre structure prennent en charge les expatriés. A Abu Dhabi, les expatriés sont bien autofinancés à 100 %, comme cela était prévu. Néanmoins, cela ne concerne pas le réseau des établissements de l'AEFE.

L'évolution de l'ISVL est très contrainte. Les variations se font en fonction des variations de l'indemnité d'expatriation du Ministère des Affaires Étrangères. L'Agence tente de suivre d'une année sur l'autre les évolutions du coût de la vie.

La sanctuarisation des fonds de roulement des établissements en gestion directe est une réalité. C'est la situation qui prévaut. Si le fonds de roulement de l'Agence dépasse à peine 15 jours, ce n'est pas le cas pour les établissements. Le procédé leur permet ainsi de faire face à des projets urgents.

M. MASSET propose d'en venir au vote.

Monsieur FERRARI rappelle qu'il demande de mettre au vote l'abondement des charges de rémunération du personnel de 10 millions d'euros pour éviter la suppression de 80 postes et pour remplir complètement les charges de personnel.

M. MASSET souligne que cette charge est suivie de façon très précise par l'Agence.

*Il est procédé au vote.*

*La proposition de Monsieur FERRARI est rejetée par 17 voix contre et 6 voix pour.*

M. MASSET propose de passer au vote du budget 2010.

*Le budget est approuvé par 19 voix pour et 7 abstentions.*

## **.IX Accord de partenariats**

Mme DESCOTES précise que ce point reprend et complète un point sur lequel le Conseil d'administration s'est déjà partiellement exprimé l'année passée. Il avait été annoncé que la contribution de 6 % concernait les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés. Il était question de l'étendre aux établissements homologués. Entre temps, l'Agence a écouté toutes les critiques formulées par les établissements homologués. La principale d'entre elles était que cette forme de contribution correspondait mal à la structure et au mode de fonctionnement des ces établissements. En outre, ces établissements homologués n'ont pas de relation contractuelle formelle avec l'Agence. Il convient donc de se mettre d'accord avec les interlocuteurs sur le sujet.

Par ailleurs, le souci a été exprimé, à la fois par la tutelle et par le Ministère de l'Éducation Nationale, d'assurer un suivi plus précis de ces établissements. L'Agence a donc mené un travail de réactualisation de la procédure d'homologation, aujourd'hui dématérialisée. L'homologation doit s'accompagner de la signature d'un accord de partenariat. L'Agence souhaite renforcer ses liens avec les établissements homologués et les formaliser au moyen d'engagements contractuels réciproques. Les établissements s'engagent à respecter les principes de la charte des établissements français à l'étranger. L'Agence s'engage pour sa part à offrir un certain nombre de services, notamment des formations ou des opérations d'inspection. A cet égard, il semble normal d'envisager une forme de contribution aux charges, étant donné les savoir-faire et le réseau mis à disposition des établissements par l'AEFE. L'Agence doit se positionner en prestataire de services.

Un certain nombre d'accords de partenariat ont déjà été signés dans lesquels les établissements ont souhaité mettre en place cet accord avec la formule des 2 %, qui leur paraissait la plus simple au plan comptable. D'autres établissements homologués ont indiqué qu'ils percevaient ces 2 % comme une taxe dont ils ne comprenaient pas le détail et qu'ils préféreraient une facturation à la prestation. C'est pourquoi l'Agence a envisagé de proposer deux formules : un accord de partenariat avec les 2 %, ou bien un accord avec les 1 % plus une facturation à la prestation effectuée. L'objectif est de pouvoir tenir compte de la spécificité des établissements et des réseaux locaux dans lesquels ils s'insèrent.

M. MASSET précise que l'objet du point est de voter afin d'autoriser la Direction de l'Agence à mettre en œuvre cette contribution financière sur la base du volontariat, selon l'un ou l'autre des modes évoqués. L'accord prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

M. CADIC observe que certaines écoles, à qui il est proposé de signer un accord, ne connaissent pas la charte. Il serait souhaitable de la diffuser plus largement.

M. DEBERRE souligne les progrès accomplis par l'Agence dans le domaine des partenariats. En Amérique du Nord notamment, le réseau a connu des évolutions importantes, qui doivent être suivies de près. Tout d'abord, il convient d'aller plus loin dans la distinction entre la procédure

d'homologation et le service de prestation pédagogique offert aux établissements qui le souhaitent. Certaines frontières doivent-elles être marquées davantage ? A cet égard, faut-il voter cela immédiatement, étant donné que la prise d'effet est prévue au début de l'année 2011 ? En second lieu, il n'est pas certain que les partenaires acceptent que l'on s'immisce dans leur trésorerie et leur budget. Une école privée demeure statutairement privée. Il convient donc de se demander si les liens peuvent être les mêmes qu'avec des établissements que l'on a en tutelle.

Mme DESCOTES répond qu'il est souhaitable de voter dès à présent car l'Agence a besoin de savoir si elle peut avancer dans cette voie. Si l'on attend que l'ensemble des établissements homologués signent les accords, la mise en œuvre du dispositif pourrait être retardée de plusieurs années. Néanmoins, si d'ici un an, aucun établissement n'a souhaité signer, il conviendra de réinterroger la méthode, mais cela ne semble pas être le cas aujourd'hui.

M. NEGREL rappelle que le Conseil d'administration doit se prononcer sur une délibération qui vient compléter voire modifier la délibération de décembre 2008, qui prévoyait déjà une contribution à hauteur de 2 %. Les accords de partenariats sont des accords cadres intégrant les deux possibilités décrites. La délibération porte sur l'autorisation d'adapter la délibération de décembre 2008. Les accords de partenariat peuvent faire l'objet d'adaptations aux spécificités des réseaux et des établissements, sur la base d'une analyse au cas par cas. Cette précision figure dans la délibération.

M. MASSET souligne qu'avec cette délibération, l'Agence s'approche au plus près des besoins exprimés.

*Il est procédé au vote.*

***La délibération est adoptée par 23 votes pour et 1 abstention.***

M. MASSET indique qu'il doit quitter le Conseil d'administration. Il remercie les participants pour leurs interventions et la richesse des débats.

M. TURLAN souligne que les écoles homologuées sont un sujet à la fois passionnant et inquiétant. Le problème est de savoir comment l'on pourra assurer un suivi dans certains pays. Cet aspect soulève déjà des difficultés aujourd'hui. Le risque est d'aboutir à un système d'éducation à plusieurs vitesses. Cela se produit déjà. La contribution donne un crédit aux écoles homologuées, mais des qualités de prestation parfois très différentes d'une école à l'autre.

M. MASSET répond que sur ce point, le plan de développement est un élément très important. Il sera présenté par le Ministre au premier semestre 2010. Le souhait de l'Agence est de disposer d'un cadre stratégique pour l'ensemble des pays et de déterminer comment le réseau peut se développer dans chaque pays. Afin de s'adapter au terrain, il convient de se doter d'instruments qui répondent à la spécificité de chaque établissement. De ce point de vue, la délibération votée fournit des outils supplémentaires.

## **.X Statistiques et ratios**

Mme GIAMI précise que l'Agence a transmis au Conseil un tableau de bord par établissement, ainsi qu'un tableau de bord pour l'ensemble des établissements conventionnés, un tableau de bord pour

l'ensemble des établissements en gestion directe et un tableau de bord pour l'ensemble des établissements liés à l'AEFE. Le support CD-ROM fournit pour chaque établissement des données sur les élèves, sur les postes de personnel titulaire, sur les recrutés locaux, des ratios pédagogiques et un ensemble d'informations sur les données financières. L'on y trouve également les frais de scolarité par niveau et nationalité, ainsi que les efforts respectifs de l'État et des familles. Ces données sont de nature à contribuer à la réflexion sur l'allocation des moyens publics affectés par l'Etat à l'enseignement français à l'étranger.

## **.XI Rapport annuel d'activité 2009**

Mme DESCOTES précise tout d'abord que le document remis aux membres du Conseil d'administration ne correspond pas encore exactement à la version définitive du rapport, pour ce qui concerne l'iconographie. La Direction a tenté d'améliorer la présentation par rapport au rapport précédent et de souligner les évolutions qui ont caractérisé les années 2008-2009. Le rapport ne reflète donc pas un certain nombre d'évolutions débattues précédemment durant la réunion.

Mme DESCOTES remercie vivement l'équipe en charge de la rédaction du rapport pour le travail accompli. L'année a été particulièrement chargée, notamment en raison de l'audit RGPP, qui a exercé une forte pression sur l'agence, notamment durant l'été. Mme DESCOTES remercie également l'équipe de communication qui a finalisé le document dans des conditions très difficiles quelques jours avant le Conseil.

Le document s'efforce d'être plus complet que l'année dernière. Il fait en particulier état du dialogue social. L'Agence souhaite faire mieux et s'orienter vers la production d'un bilan social dans le prochain rapport d'activité.

M. REBAUD remercie l'ensemble des personnels du siège de l'AEFE pour leur disponibilité et leur contribution.

M. SOLDAT observe que le rapport contient des éléments intéressants et qu'il traduit une certaine lucidité vis-à-vis des difficultés observées. Les élus contribueront à alimenter la partie relative au dialogue social.

Par ailleurs, de manière générale, les remarques sur le recrutement concernant les expatriés n'ont pas toujours été entendues. Il avait été dit que l'on se privait de recrutements très intéressants, en raison de mécanismes de sélection trop subtiles. A cet égard, 38 % de résidents en recrutement différé est un pourcentage élevé. Une solution doit être trouvée pour ces personnes. Leur situation s'est dégradée au regard de la pension civile.

M. BOUKOURAYCH exprime sa satisfaction quant au travail accompli. Néanmoins, il serait souhaitable que l'Agence mette en place un plan pluriannuel pour l'enseignement des langues. Un effort important doit être fait sur ce sujet, notamment pour le primaire. De plus, il convient de mettre davantage en exergue le baccalauréat français qui est de bonne qualité, même s'il est différent.

M. CHAUVEAU observe que les résidents en recrutement différé sont doublement pénalisés, d'une part parce qu'ils perdent trois mois, et d'autre part parce que la loi continue d'évoluer. Ils doivent cotiser plus longtemps.

M. DENIS salue la qualité du document réalisé, tant sur le fond que sur la forme. Tout s'y trouve. Il reste à le faire vivre.

Mme DESCOTES précise que la question du recrutement différé est une question prioritaire. La question des langues est également au cœur des préoccupations de l'Agence. Des outils doivent être mis en place dans le réseau. L'Agence est fortement mobilisée sur la question de l'enseignement des langues avec l'aide de l'IGEN.

*Il est procédé au vote.*

***Le rapport d'activité est approuvé par 20 voix pour et 4 voix contre.***

## **.XII Questions immobilières**

Mme DESCOTES souligne que les opérations présentées s'inscrivent dans la continuité. M. Favret fera un point sur les opérations en cours.

### **.1 Établissement d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)**

Il s'agit de se conformer à la réglementation qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. La demande s'adresse en principe à des administrations qui possèdent par définition des bureaux. Or, l'Agence est un opérateur d'enseignement. Elle travaille dans des établissements scolaires dotés d'un historique particulier, qui se trouvent souvent dans des villas ou d'anciennes résidences. Le patrimoine est donc tout à fait particulier. L'autorisation du Conseil sera également demandée pour mener trois opérations.

M. FAVRET rappelle que l'État a engagé en 2007 une démarche visant à poser les bases d'une stratégie de gestion du patrimoine immobilier des organismes exerçant une mission de service public. La démarche devait débiter par un recensement des biens constituant le parc immobilier de l'AEFE. L'Agence a transféré en mars dernier l'inventaire des bâtiments qu'elle occupe. Cette première étape étant achevée, l'État demande à chaque opérateur d'engager une réflexion sur sa gestion immobilière en mettant au point un schéma pluriannuel. Le SPSI vise deux objectifs : améliorer les connaissances des biens immobiliers d'une part, et inscrire ceux-ci dans une démarche stratégique quinquennale valorisant le patrimoine immobilier d'autre part. L'état des opérations immobilières figure sur le tableau joint au document.

La mise en œuvre du dispositif a été demandée par le Ministre dans sa lettre du 26 décembre 2008. Une circulaire du 16 décembre 2009 est venue préciser les modalités de réalisation de cette étude. Elle prévoit que le Conseil accepte tout d'abord les conditions de lancement de cette démarche en validant les documents sur plan.

Concrètement, l'AEFE doit recourir à un prestataire externe et établir un calendrier prévisionnel de l'étude. Le document d'orientation de la mise en œuvre du SPSI précise le contenu de la réflexion qui doit être engagée. L'Agence a fait appel à un prestataire extérieur comme cela était demandé et une consultation a été engagée récemment. L'état des opérations immobilières figure sur un tableau du document transmis.

Concrètement, l'Agence devra avoir envoyé son projet de SPSI à sa tutelle avant le 30 juin 2010. La tutelle renverra un avis préalable. Le contrôle financier devra également s'exprimer dans ce document. Après cela, un avis sera rendu dans les quatre mois. Le SPSI définitif sera alors validé par le Conseil d'administration en fin d'année. Le Conseil d'administration doit aujourd'hui valider les conditions de lancement de cette démarche. Il est donc demandé au Conseil d'administration de valider ce document d'orientation.

M. PHÉLEP observe que les documents sont parvenus à la Direction du Budget il y a deux jours. Le temps a donc manqué pour les consulter. Dans ces conditions, il est très difficile de se prononcer sur leur compte. Il convient de faire expertiser par France Domaine la compatibilité du document avec les attentes exprimées dans la circulaire du Ministère du budget. Or, aucun échange ne s'est tenu avec France Domaine. La Direction du Budget sera donc contrainte de s'abstenir.

Par ailleurs, il semble que le cahier des charges vise exclusivement le patrimoine des 67 EGD. Or, il y a également les 157 établissements conventionnés.

M. FAVRET précise que l'Agence a travaillé sur la base des documents transmis par France Domaine et en relation directe avec ses services. Le cahier des charges sera modifié, afin que la démarche concerne la totalité des biens. La consultation n'a pas encore été lancée. Le cahier des charges sera renvoyé modifié au prestataire.

M. PHÉLEP demande s'il serait possible de procéder à une consultation écrite sur ce sujet d'ici 15 jours. Cela permettra à l'Agence de lancer rapidement le marché. La circulaire du Ministre indique que la vision stratégique consiste à proposer des choix de cession ou acquisition de bâtiment. Or, la logique de cession ou acquisition n'est pas évoquée dans le cahier des charges. L'intérêt fondamental du schéma pluriannuel est de pouvoir cibler les pays dans lesquels il convient de réduire ou d'accroître la voilure. La volumétrie du patrimoine par pays n'est abordée nulle part.

M. FAVRET précise qu'il n'est pas question de demander au prestataire s'il y a lieu de vendre ou d'acheter certains bâtiments. La vocation du cahier des charges est de déterminer, sur la base de deux exemples, si des éléments de stratégie immobilière peuvent être dégagés pour l'établissement du SPSI.

M. PHÉLEP répond que cela présuppose que les deux exemples de Rabat et de Bruxelles soient représentatifs du réseau. L'immobilier étant l'un des points stratégiques d'évolution de l'Agence, il n'est pas possible de voter le document sans avoir vérifié ce qu'il en est avec France Domaine. M. PHÉLEP réitère sa proposition d'une consultation écrite intervenant sous quinzaine.

Mme DESCOTES précise que l'Agence n'en est qu'à la phase de lancement de la procédure. Le Conseil d'administration devra se prononcer par la suite sur le mandat stratégique.

M. PHÉLEP note que si le mandat du prestataire est mal calibré à la base, il risque de vendre un produit qui ne correspondra pas à l'exercice.

Mme DESCOTES souligne que le vote portera sur la démarche consistant à faire appel à un prestataire.

M. PHÉLEP répond qu'en ce cas, la direction du budget accepte de voter. Le point déterminant est la rédaction du cahier des charges.

M. DENIS note que dès lors que l'on fait bien la distinction dans l'application du SPSI entre les bureaux de l'Agence et les établissements scolaires, la démarche apparaît fondée. Il conviendra cependant d'être très prudent en cas de réévaluation des redevances patrimoniales.

M. FERRARI observe que tout cela s'inscrit dans la même démarche que la RGPP. Le SNES n'est pas volontaire pour mettre sa tête sur le billot. Il est donc opposé au SPSI.

M. REBAUD propose de passer au vote. Il précise que le détail de la procédure, et notamment l'élaboration du cahier des charges, fera l'objet des concertations nécessaires entre les administrations concernées.

***La procédure d'élaboration par l'Agence d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière est approuvée par 19 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.***

## **.2 Autorisation de contracter un emprunt pour l'opération de construction du nouveau lycée français de Pékin**

M. FAVRET précise que le lycée est actuellement installé sur trois sites dans des conditions peu satisfaisantes. Il est donc envisagé de relocaliser l'établissement sur un site unique. L'opération inscrite pour un montant de sept millions d'euros, a été approuvée par le Conseil d'administration en mai 2009. Un appel d'offre a été lancé. Un promoteur chinois et un architecte français ont été sélectionnés. Les négociations avec ces partenaires sont en phase finale, l'objectif étant de signer l'accord cadre avant la fin de l'année. Le coût total de l'opération est de 16 millions d'euros, se décomposant comme suit :

- 10,16 millions d'euros d'emprunt à l'Agence ;
- 2 millions d'euros d'apport sur fonds propres de l'Agence ;
- 3,84 millions d'euros sont financés par les EGD.

Il est donc demandé au Conseil de valider l'emprunt de 10,16 millions d'euros pour refinancement de son projet.

M. DENIS indique que l'on ne voit pas mention dans la présentation des fonds que l'ADPE devait réunir. Les emprunts entraîneront par ailleurs nécessairement des hausses de frais de scolarité pour les parents, qui sont très soucieux de ne pas trop payer.

M. CADIC observe qu'il a pris contact avec un élu de Pékin, qui confirme que les entreprises souhaiteraient participer à la gestion en contrepartie de l'aide qu'elles apporteraient.

Mme DESCOTES souligne que les parents ont été dûment consultés. L'Agence a pris acte du souhait de certaines entreprises de participer aux opérations. Elle ne peut que s'en réjouir. Pour autant, elle a bâti dans l'immédiat un plan de financement qui ne tient pas compte de cette aide. Toute aide supplémentaire fera diminuer d'autant des frais de scolarité.

M. SOLDAT observe que la transparence n'est pas totale, les collègues de Pékin n'ayant jamais pu s'impliquer dans ce projet.

M. FAVRET rappelle que des représentants des parents, des élèves et de professeurs, faisaient partie de la commission d'appel d'offre.

*Il est procédé au vote. La proposition d'autorisation de contracter un prêt pour le lycée de Pékin est adoptée par 20 voix pour et 4 abstentions.*

### **.3 Autorisation de contracter un emprunt pour l'opération d'extension de l'école Saint-Exupéry à Madrid**

L'Agence a enregistré à Madrid un afflux de demandes d'inscriptions. Elle envisage donc dans un premier temps une extension de l'école Saint-Exupéry, qui accueille aujourd'hui 380 enfants, en classes maternelle et élémentaire. Le projet prévoit la construction de nouveaux locaux et la rénovation des anciens en vue d'augmenter la capacité d'accueil à environ 700 élèves. Le coût prévisionnel est de 6,5 millions d'euros. 0,25 million d'euros seront financés sur les fonds propres du lycée français de Madrid.

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser la contraction d'un emprunt par l'Agence à concurrence de 6,250 millions d'euros.

M. PHÉLEP indique que par cohérence avec les propos tenus en matinée sur la nécessité d'établir un ordre de priorité dans les choix géographiques, la Direction du Budget votera contre cette proposition. En effet, l'Agence est déjà très représentée en Espagne. En l'absence de vision stratégique d'ensemble, le principe de nouvelles opérations et d'emprunts supplémentaires en Espagne se fera valider à Matignon si besoin est.

M. DENIS souligne que le besoin en élèves est réel à Madrid. La FAPEE est favorable à cette opération. La proximité géographique à la demande est un facteur important.

M. SOLDAT précise qu'il ne souhaite pas défendre ce projet en particulier. Néanmoins, les attentes sont aussi d'inscrire plus d'élèves espagnols pour qu'ils paient. Les établissements doivent s'étendre non seulement pas rapport à la population locale et aux demandes, mais aussi parce qu'ils ont besoin d'argent. L'on ne peut pas préconiser la rentabilité d'un côté et restreindre les extensions de l'autre. Il y a donc une incohérence de la part de la Direction du Budget.

*La proposition d'autorisation de l'Agence pour la contraction d'un emprunt est approuvée par 17 voix pour, 2 voix contre et 5 absentions.*

### **.4 Autorisation d'acquisition d'un terrain en vue de la relocalisation de la maternelle du lycée français Louis Pasteur à Bogota**

M. FAVRET explique que le lycée est un établissement conventionné, qui scolarise 1 800 élèves de la maternelle à la terminale. Les effectifs connaissent une augmentation depuis plusieurs années. Ce sont les maternelles qui connaissent la plus forte augmentation. Aujourd'hui, les installations sont totalement saturées. Un terrain constructible d'un peu plus de 5 000 mètres carrés a été identifié. L'État colombien a proposé la mise à disposition de ce terrain à l'Agence. Une fois le terrain acheté, l'Agence a décidé de répondre favorablement à la proposition de l'Association des Parents d'Elèves (APE).

Il est demandé au Conseil d'administration l'autorisation d'acheter le terrain susvisé pour un montant de 2,6 millions d'euros, frais d'acquisition non-inclus.

M. PHÉLEP indique qu'il votera favorablement pour ce projet, la localisation étant conforme aux souhaits de développement du Président de la République. M. PHÉLEP souligne que la stratégie immobilière ne consiste pas à satisfaire les besoins partout où ils existent. Une telle évolution ne serait pas financièrement supportable. Se doter d'une stratégie immobilière signifie respecter un ciblage par pays, quelles que soient les demandes locales.

Mme DESCOTES observe que la pression démographique détermine bien sûr la construction ou l'achat de bâtiments. Néanmoins, il s'agit d'un seul établissement. Cet établissement est tout à fait majeur à Bogota. En outre, les classes maternelles sont la véritable vitrine de l'enseignement du réseau. Ce choix se fonde sur des raisons claires et objectives.

M. DENIS précise qu'il a eu l'occasion de visiter le terrain. L'APE n'a pas la possibilité sur ses moyens actuels de l'acquérir et pour cette raison le concours de l'Agence est impératif. Ce terrain est très bien situé, dans un quartier résidentiel tout proche, et de bonne qualité. Nous avons de la chance qu'on nous donne la priorité pour cette acquisition dont le prix très raisonnable est du au fait qu'il ne peut être utilisé que pour des classes de premier cycle ou une maison de retraite.

M. DEBERRE rappelle que la réponse à la demande mondiale adressée à la France ne repose pas entièrement sur l'AEFE. Néanmoins, la ligne de tendance et de l'obligation scolaire faite aux Français à l'étranger repose de plus en plus sur l'Agence. L'économie du système scolaire et des établissements scolaires les empêchent d'arrêter leur développement, sans quoi ils meurent. En parallèle, la demande nationale repose sur d'autres acteurs qui financent la scolarité au premier euro grâce aux familles et au niveau national.

***Il est procédé au vote. La proposition d'acquisition du terrain à Bogota est adoptée par 20 voix pour et 4 abstentions.***

## **.5 État d'avancement des opérations immobilières**

M. FAVRET précise que le détail des opérations en cours a été transmis aux membres du Conseil d'administration.

De manière générale, trois chantiers sont en cours : Ankara, Dakar et Ho Chi Minh Ville. Le chantier d'Ankara est pratiquement terminé. Ceux de Dakar et Ho Chi Minh Ville devraient s'achever au printemps 2010. Hormis Ho Chi Minh Ville, les chantiers en cours se déroulent de façon satisfaisante.

Plusieurs projets sont à l'étude. Outre l'extension de Saint-Exupéry à Madrid, des opérations sont prévues au Maroc, à Marrakech, à Rabat et à Casablanca. Deux projets en sont au stade des fonctions d'architecture : la construction du collège lycée d'Amman et l'extension du collège de Vienne.

Des recherches de terrain sont en cours à Hanoï. L'Agence prévoit la protection de deux sites, à Vientiane, où un terrain a été identifié, et à Panama. L'Agence a des difficultés à acheter le terrain à Abidjan. L'acquisition envisagée à Antananarivo posant des problèmes, les recherches ont repris dans cette ville.

Les projets de rénovation se poursuivent sur les sites remis en dotation, à Barcelone, Vienne et Bruxelles. A Nouakchott, dans le cadre de la programmation 2010, une zone de sport sera créée à l'intérieur de l'enceinte de sécurité sur le terrain, pour éviter aux enfants d'avoir à sortir de l'établissement pour suivre les cours d'éducation physique.

La situation reste à définir pour les projets de rénovation de l'école Munner de Barcelone.

S'agissant des opérations que mène le département en ce moment, le Ministère des Affaires Étrangères a financé la construction du collège Pierre Mendès-France de Tunis. Le Ministère intervient également à Pondichéry et au Maroc sur la sécurité.

Les établissements conventionnés sont également engagés dans un certain nombre d'opérations immobilières. Celles-ci interviennent notamment à Akra, Bamako, Téhéran, Kuala Lumpur et Vientiane.

M. DENIS juge ce point immobilier très important et intéressant et salue l'effort de communication de l'Agence sur ce plan. Il indique néanmoins, que les parents d'élèves d'Hanoï ont exprimé en termes forts leur souci d'être davantage interrogés et leur souhait qu'on conserve ouverte la possibilité d'envisager un autre terrain.

Mme DESCOTES indique qu'elle s'est rendue sur le site proposé par le Comité populaire à Hanoï. L'Agence n'a pas choisi d'aller vers le modèle EGD. Elle y a été contrainte pour répondre aux exigences des autorités vietnamiennes, qui souhaitaient traiter directement avec un représentant de l'État. L'Agence ne peut être à la fois représentant de l'État auprès du Comité populaire et mettre ce dernier en concurrence avec les acteurs privés. Le Comité populaire a tendance à orienter les choix. Il propose ainsi des terrains dans des zones qu'il souhaite aménager et développer. Au demeurant, l'offre paraît très intéressante et de grande qualité à Hanoï. Pour autant, l'Agence a accepté de demander au Comité populaire de reconsidérer d'autres hypothèses. Enfin, le prix proposé par l'État est plus intéressant que les prix du marché. Il convient enfin de peser les avantages et les inconvénients de ces solutions.

M. DENIS rappelle que l'implication et la consultation des parents d'élèves est essentielle, ce qui explique leur réaction. Il remercie la Directrice pour son attitude d'ouverture.

M. SOLDAT demande des précisions concernant Ho Chi Minh Ville.

Mme DESCOTES précise que la situation est beaucoup plus avancée. Dans ce cas également, l'Agence a été également fortement orientée dans le choix du terrain par le Comité populaire. L'implantation actuelle sur trois sites n'est pas satisfaisante. A cet égard, le terrain proposé présente de nombreux avantages. L'engagement a été pris de déplacer l'antenne immobilière avant décembre au plus tard. Le terrain voisin devrait être repris par un promoteur et ne devrait donc plus être utilisé, ni comme décharge, ni comme terrain d'exécution. Enfin, la conduite d'eau devrait être débouchée à l'initiative du Comité populaire. L'Agence espère que l'intervention du Premier Ministre aura contribué à faire avancer le dossier.

## **.XIII Questions diverses**

### **.1 Questions relatives à la vie des établissements du réseau**

#### *.a Situation à Londres*

Mme DESCOTES indique qu'il n'y a pas de modification prévue du statut d'EGD. L'établissement Charles De Gaulle est déjà de taille très importante. S'il devait grandir davantage, cela poserait de réelles difficultés de pilotage. Il a donc été demandé aux parents qui souhaitent se mobiliser à Londres de développer des établissements conventionnés avec l'Agence. L'organisation de ces établissements devrait se faire en articulation avec le lycée. Le site de Kentish Town pourrait permettre d'accueillir rapidement et dans de bonnes conditions les élèves de l'Ile aux enfants, puis une partie des élèves de Charles de Gaulle. De la place serait ainsi dégagée pour les autres sites. L'ambassadeur et les acteurs du plan Ecole ont sollicité l'AEFE dans ses réflexions sur le sujet. La situation devrait être clarifiée sous peu. Le projet pédagogique est envisagé. L'Agence doit définir à quelles conditions, juridiques et financières, elle pourrait s'investir dans ce projet.

M. CADIC rappelle qu'il a adressé un courrier demandant l'évolution du statut du lycée Charles de Gaulle. Lors d'une première présentation du projet en conseil d'établissement, chacun était satisfait que l'on s'oriente vers un assouplissement du statut EGD à Londres. Le même besoin a été acté lors de la réunion du plan Ecole, avec l'ambassadeur. De plus, un petit groupe de travail a été constitué pour définir les modalités de cet assouplissement. Les deux principaux aspects de l'assouplissement seraient, d'une part, l'attribution aux proviseurs d'un quota d'heures global leur permettant de mieux gérer leur masse salariale, et d'autre part, la constitution d'un comité exécutif qui pourrait travailler sur les orientations stratégiques de l'établissement. Aujourd'hui, le proviseur décide tout, tout seul. De petits groupes doivent travailler avec le proviseur afin de définir les orientations stratégiques avant l'établissement du budget.

A cet égard, répondre qu'il n'y aura pas d'évolution de l'EGD revient à nier les positions conjointes des représentants de l'AEFE, des représentants des parents d'élèves, des représentants des enseignants et des élus. Une telle réponse pourrait irriter beaucoup de gens.

Mme DESCOTES répond qu'elle n'a pas pris connaissance du détail de cette intervention. S'agissant du statut des EGD, une réflexion est conduite sur la déconcentration. La concertation avec les parents peut être améliorée. Un EGD présente des inconvénients, mais aussi des avantages. Il n'est pas exact que le proviseur fasse tout tout seul. Il est en contact étroit sur place avec les services culturels. Les améliorations à apporter seront débattues. L'AEFE a bien compris que les parents ne souhaitent pas l'extension du schéma actuel.

M.DENIS rappelle qu'il a été inscrit dans le Plan d'Orientation Stratégique que l'on souhaitait voir les EGD évoluer. Il importe de définir comment faire pour associer les partenaires aux réflexions stratégiques. Les parents d'élèves de Londres ont exprimé leur ouverture à une certaine mutualisation et leur besoin d'être aidés dans la mise en œuvre du projet, notamment pour l'obtention de l'homologation, mais il est important de mettre en place une structure de gouvernance plus participative.

Une telle réflexion doit d'ailleurs être menée en d'autres endroits. Il indique qu'à Antananarivo, par exemple, le proviseur est ouvert à l'idée de réfléchir sur ce sujet et qu'il a commencé à en discuter avec les parents d'élèves.

Il est proposé de déléguer M. ELBISSER pour rencontrer le groupe de travail de Londres afin d'examiner les améliorations demandées.

M. CADIC indique que cette perspective est une réponse satisfaisante.

*.b Inquiétude des parents d'élève vis-à-vis des hausses de frais de scolarité*

Mme DESCOTES indique qu'elle prend acte de cette inquiétude. L'Agence doit aussi tenir compte de l'attention particulière de la Direction du Budget, dans les pays où les frais de scolarité sont particulièrement bas. L'Agence a obligation de sortir progressivement de cette situation.

*.c Avenir de la situation à Madagascar*

Une mission est prévue à Madagascar début 2010. Une réponse sera apportée après la rencontre de l'ambassadeur. La décision sera prise de façon concertée.

M. TURLAN indique qu'un courrier a été adressé à la Direction, signé par tous les syndicats. Ce courrier est un véritable cri d'alarme. Les élus demandent que l'on se mette enfin autour de la table pour traiter une crise qui dure depuis trop longtemps. Des mesures de carte scolaire vont être prises partout. Le dialogue social est nul sur la question. Les élus souhaitent qu'une véritable discussion soit engagée sur la gestion et l'avenir du réseau à Madagascar à court et moyen terme. Il s'agit d'un des seuls établissements où l'Agence n'ait pas nommé de directeur expatrié. Par ailleurs, les postes sont supprimés. La situation est critique. Il est temps de réagir. Le réseau perd des élèves et des mesures doivent être prises.

*.d Francfort*

M. ELBISSER indique que suite aux demandes des parents, l'établissement a fait en sorte que les frais d'écolage les plus bas touchent les élèves de l'élémentaire. C'est ce cycle qui profite du paiement des subventions statutairement dévolues à l'erschule. Les subventions serviront aussi à financer une opération immobilière sur place. Néanmoins, une discussion pourra se tenir avec le chef d'établissement, afin que les subventions de l'erschule se traduisent par des frais de scolarité plus modérés.

*.e Loi de 2005 sur la scolarisation des enfants handicapés*

Mme DESCOTES indique que la question est vaste. L'Agence répond du mieux qu'elle le peut à la question de l'intégration. Au plan matériel, l'Agence veille à ce que des accès soient prévus pour les personnes à mobilité réduite lors de la construction de chaque nouvel établissement. Néanmoins, l'aménagement n'épuise naturellement pas le sujet, compte tenu de la diversité des handicaps. Les enseignants spécialisés sont une piste, mais ils coûtent très cher. Certains handicaps posent des problèmes croissants avec l'âge. De nouvelles solutions doivent être recherchées.

*.f Koweït City*

Mme DESCOTES indique qu'il lui est difficile de prendre position sur des négociations qui concernent l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC), qui avait souhaité

reprendre l'établissement. L'Agence pour sa part doit mener les négociations avec le propriétaire actuel. Pour le moment, les discussions s'attachent aux conditions du conventionnement.

M. DEBERRE précise qu'il doit achever sous peu la rédaction de la convention de soutien à l'AFLEC, afin qu'une négociation finale puisse être engagée avec le propriétaire.

*.g Tunis*

Mme DESCOTES indique que les informations ont été transmises sur place. Il n'y a pas d'inquiétude majeure. Les discussions se poursuivent avec les parents et les représentants du personnel.

*.h Berlin*

M. ELBISSER explique que le collège Voltaire doit être délocalisé à l'extérieur de la ville. De ce fait, l'établissement perd des élèves. Le projet consisterait à délocaliser l'établissement en centre-ville, tout près du lycée franco-allemand. Le coût de l'opération n'est pas connu. Le déménagement est vécu comme la dernière chance pour redresser la situation de l'établissement. Il n'y aura pas de classe partagée dans le nouvel établissement.

*.i Situation du lycée français de Mexico*

M. LESAULNIER précise que le problème est le trop petit nombre de candidatures, qui a empêché d'ouvrir cette année les BTS traditionnellement proposés. Par ailleurs, Renault, gros contributeur en matière de taxe professionnelle, envisage de se retirer à la rentrée prochaine. Toutefois, cela ne remet pas en cause la section technologie de première et terminale.

*.j Réouverture du lycée français de Conakry*

Mme DESCOTES indique que l'Agence est en étroite relation avec le MAE et l'ambassade. Les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour la réouverture. Il n'est pas possible de se prononcer sur ce sujet dans l'immédiat. Des mesures ont été prises concernant le personnel, qui sera reçu prochainement.

*.k Augmentation des frais de scolarité au Maroc*

Mme DESCOTES indique que la question a été traitée. L'articulation avec l'OSUI sera traitée prochainement avec la MLF. L'AEFE attend le rapport de l'inspection générale, en cours de finalisation.

*.l Rattachement du Paraguay au bassin de formation de la zone Mexique Guatemala*

Mme LE-COQ indique qu'en Amérique du Sud, un redécoupage des circonscriptions d'IEN a été effectué, permettant de créer trois circonscriptions au lieu de deux. L'IEN peut ainsi être plus proche de ses équipes. Pour le premier degré, le Paraguay a la priorité pour participer aux formations de la circonscription d'IEN. Cela ne signifie pas que les collègues iront se former au Mexique. Au second degré, la participation des collègues à des formations dans des zones avoisinantes n'est pas exclue. Le travail est mené entre les comités de suivis afin de mutualiser les ressources.

*.m Clarification des obligations des services des professeurs en poste dans les lycées franco-allemands*

M. ELBISSER rappelle que l'existence de ces établissements repose sur des accords binationaux. Par conséquent, les enseignants travaillant dans ces établissements doivent faire face à des tâches spécifiques, comme par exemple 20 minutes de surveillance par semaine. Les chefs d'établissement précisent ces dispositions particulières lors du recrutement. Il importe que les enseignants qui acceptent de venir dans ces pays le sachent à l'avance.

M. CHAUVEAU observe que le problème se pose surtout pour le remplacement des collègues absents, qui peut s'avérer contraignant.

M. ELBISSER convient que ce peut être une contrainte, dont les résidents doivent être informés. Ces spécificités sont inscrites dans l'accord même.

## **.2 Questions relatives au personnel**

### *.a Diminution de l'ISVL*

Mme DESCOTES indique que l'Agence a pleinement conscience de l'importance de l'ISVL. Elle a rédigé une proposition de modification du décret pour annuler cette diminution. Les discussions sont en cours.

### *.b Avantage familial*

Mme DESCOTES indique que cette question est récurrente. La discussion se poursuit sur le barème et l'actualisation de l'avantage familial en fonction de l'évolution des frais de scolarité. La Direction avait conditionné l'examen de cette réévaluation à une actualisation à l'inverse pour les situations dans lesquelles l'avantage familial dépassait de manière significative les frais de scolarité.

M. BOUTOT indique que le travail a été initié le 24 octobre 2008. Depuis le 2 juillet 2009, la Direction du Budget n'a pas précisé sa position concernant l'avantage familial. Par ailleurs, l'actualisation du barème pour l'année scolaire 2009-2010 vient de commencer. Le Ministère des Affaires Étrangères a demandé de regrouper les deux sujets en un seul dossier, afin qu'il puisse effectuer un arbitrage global.

M. SOLDAT rappelle que le problème se pose pour les personnels, lorsque l'on leur réclame des sommes nettement supérieures à celles qu'on leur donne. Le problème ne se limite pas à une modification de l'arrêté. Les frais de scolarité ont augmenté.

### *.c TNR en Tunisie*

M. DONZ rappelle que la circulaire du 26 juin 2002 est toujours d'actualité. Néanmoins, ce domaine est soumis à des contraintes : les postes vacants et disponibles doivent être « résidentialisés », ce qui n'est pas toujours le cas.

### *.d Modalités de tenue des réunions syndicales*

Le sujet sera examiné dans les instances *ad hoc* afin de produire la note attendue.

*.e Fiche de paye arrivant en retard en Allemagne*

M. DONZ s'étonne de ces retards. Le problème peut provenir d'une localité qui crée les délais. S'agissant du formulaire E 106, la réponse de la CPAM n'a pas encore été donnée. Néanmoins, il est peu probable qu'il puisse être obtenu pour la durée du contrat. En cas de difficulté exceptionnelle, il serait possible d'envoyer les bulletins de salaire par télécopie.

*.f Substitution de l'avantage familial*

M. CHAUVEAU observe que les collègues ne comprennent pas pourquoi l'AEFE ne les exonèrerait pas du décalage entre les frais de scolarité et l'avantage familial.

M. BOUTOT précise que lorsqu'ils paient les frais de scolarité de leurs enfants, les enseignants agissent en tant que parents d'élèves. Aucun texte ne permet aujourd'hui à l'Agence de se substituer aux parents d'élèves qui sont des enseignants.

M. BOUTOT note que s'agissant d'un résident marié à un citoyen marocain, le dossier devra être examiné. Quoiqu'il en soit, ce type de mariage n'est pas un critère de détermination du bénéficiaire de l'avantage familial. Le dossier concerne sans doute le cumul avec les prestations familiales locales. Enfin, s'agissant des indemnités d'évaluation des classes de CE1 et de CM2, un arrêté permettant l'extension au personnel de l'Agence a été signé par le Ministère du Budget. Il est en cours d'adjudication. Les mesures administratives de mise en paiement sont en cours de préparation.

### **.3 Questions juridiques**

*.a Participation des parents*

Mme DESCOTES indique que la situation est en train de s'améliorer dans les cas auxquels il est fait allusion, notamment en Amérique Latine. La participation des parents pourra être abordée dans les orientations stratégiques. La Mission Laïque française a abordé ce sujet.

*.b Règlement des dossiers personnels des recrutés locaux*

M. NEGREL indique que le problème est le risque de requalification des contrats en contrats de droit public. Le groupe de travail a été réactivé avec le chef de secteur, les chefs d'établissement, le gestionnaire comptable de terrain et le chef de service juridique. La question est en cours de traitement. Une solution sera rapidement proposée. Elle peut néanmoins avoir des conséquences financières, notamment en ce qui concerne l'application de la rétroactivité dans les pénalités de retard.

*.c Code des pensions civiles et militaires de l'Etat*

Une réponse sera rapidement apportée sur ce point.

*.d Lycée français Marcel Pagnol au Paraguay*

Mme LE-COQ précise que pour les TPE, les règles d'établissement du réseau sont les mêmes que pour les établissements en France. Elles sont vérifiées lors du passage des inspecteurs du second degré dans les établissements. De plus, des rapports doivent être rédigés par les chefs de centre

d'examen, les surveillants et les examinateurs. Si des difficultés apparaissent dans un établissement, elles sont remontées. Rien n'a été signalé pour le Paraguay jusqu'à présent. Les collègues qui craignent des dysfonctionnements devront en faire part.

*.e Interdiction de toucher la double retraite*

M. GAVE indique que ce sujet n'entre pas vraiment dans le champ de compétence du CA de l'AEFE, car il n'y a pas de personnels détachés directs au sein de l'Agence. Pour autant, il existe bien deux établissements conventionnés avec l'AEFE (à Washington et à San-Francisco), au sein desquels servent des détachés directs. Derrière cette question apparaît la problématique soulevée par l'article L.87 du code des pensions civiles et militaires (de retraite) de l'État. Il résulte du dispositif de la loi, qu'une option est possible vis-à-vis de la réglementation française. En revanche, la législation nationale américaine est susceptible d'entraîner une double cotisation alors que la pension française serait liquidée déduction faite du montant de la pension étrangère versée au titre des services accomplis en détachement. La question est délicate, peut paraître insatisfaisante aux personnes en situation de « détachés directs » mais s'avère pour ceux-ci, actuellement déterminée par la rédaction adoptée par le législateur.

Mme CERISIER BEN GUIGA estime qu'il ne peut y avoir double perception. Ce problème dure depuis dix ans. Le Ministère de la Fonction Publique a découvert que les fonctionnaires en poste à l'étranger et contraints de payer les cotisations dans leur pays d'installation et vis-à-vis de leur province pour rester en détachement, percevaient au bout du compte deux retraites pour des périodes de cotisation simultanées. La situation ne peut évoluer à ce niveau. Il a été obtenu que les personnes ayant payé deux cotisations jusqu'à la date de la loi puissent toucher deux retraites. Ensuite, l'option serait de conserver la retraite française tout en payant la symbolique retraite américaine.

#### **.4 Questions relatives à l'immobilier**

*.a Projet de Montgat à Barcelone*

Mme DESCOTES rappelle que l'augmentation des frais de scolarité qui s'impose aux parents ne concerne pas encore Montgat. L'Agence intervient activement pour limiter ces augmentations. La Mairie est en train de finaliser son cahier des charges. Elle va lancer son appel d'offres.

M.DENIS indique que le problème vient surtout du fait que la crise ne génère pas de demande. L'on n'a pas le sentiment que cela ne corresponde à une attente ni à un besoin et les parents ne veulent pas en faire les frais.

*.b Damas*

M. FAVRET indique que Damas est une opération organisée par le MAEE et les associations de parents d'élèves. Il semble que le projet présente des défauts de conception, et notamment des problèmes de ventilation. Il ne donne pas les résultats escomptés. Deux études ont été conduites pour démontrer ces insuffisances. *A priori*, la responsabilité du maître d'œuvre ne sera pas mise en jeu dans cette opération.

*.c Francfort*

Le projet est en phase d'appel d'offre. Si ce dernier aboutit, les travaux démarreront début 2010. Il s'agit de construire un établissement au cœur de l'établissement actuel, avec le moins de béton possible. Le chantier pourrait durer huit mois, ce qui permettrait d'être prêt dès la rentrée prochaine. Dans le cas contraire, les préfabriqués seront conservés sur le site.

*.d Sécurité des établissements*

Le Ministère des Affaires Étrangères a ouvert au Maroc un crédit de 700 000 euros pour traiter du problème de la sécurité dans les établissements, notamment à Casablanca. Les préconisations du service de sécurité au Quai d'Orsay étant contraires aux règles en vigueur dans le pays, des discussions sont en cours pour parvenir à un traitement satisfaisant des enceintes. Le site est particulièrement sensible, étant situé dans un quartier très résidentiel.

*.e Tunisie*

Mme DESCOTES indique que le service culturel devait transmettre à l'Agence une étude sur l'avenir des écoles, notamment à Sousse. Les décisions seront prises en début d'année 2010 sur ce sujet.

M. FAVRET précise que le projet de regroupement des trois sites en un seul n'a pas abouti. L'Agence est donc obligée d'opérer sur les trois sites existants. Le problème porte sur le site du collège, qui est saturé. Une étude de faisabilité a été conduite, à partir des objectifs fixés par l'ambassade. Il sera examiné comment le site peut être réhabilité.

*.f Lycée Pierre Loti à Istanbul*

Mme DESCOTES explique que plusieurs pistes sont à l'étude. L'hypothèse d'une relocalisation sur un terrain à acquérir a été abandonnée pour des raisons de coût. Il n'a pas été non plus possible de construire sur le site de Tarabia. L'ambassade est en train de rechercher une troisième solution.

**.5 Questions générales***.a Demandes de prise en charge hors délai*

Mme DESCOTES indique que cette question est particulièrement sensible et présente un impact financier considérable. A ce jour, l'on a dépassé le nombre de 600 dossiers déposés hors délai, pour un coût qui excèderait deux millions d'euros. Lors de la CNB de décembre 2008, il avait été décidé d'introduire un calendrier. L'Agence estime que l'information a été très largement donnée. Un délai supplémentaire de plus d'un mois a été accordé par rapport au calendrier fixé, pour tenir compte des retards éventuels. Il est difficile d'aller au-delà, par souci de bonne gestion, car il faut aussi répondre aux exigences de la tutelle et du Parlement. Il est n'est pas possible de traiter les demandes au fil de l'eau.

*.b Horaires du primaire*

Mme LE-COQ rappelle que l'homologation fait obligation d'appliquer les horaires du programme du primaire. L'Agence fait tout son possible pour que ces mesures ne soient pas appliquées de façon

mécanique. Les programmes français du primaire ont été revus en 2008 pour être appliqués en 24 heures. Avec l'aide des IEN et des équipes des établissements, un travail a été mené dans le Maghreb et en Espagne, afin que les spécificités liées au contexte local soient respectées. Les deux pays dans lesquels la situation n'est pas totalement stabilisée sont l'Espagne et le Liban. Un bilan des nouvelles modalités d'application expérimentées sera effectué en fin d'année.

M.DENIS souligne que les parents sont très inquiets de cette limitation des heures d'enseignement. C'est particulièrement le cas au Liban mais le problème n'est pas complètement réglé non plus dans les pays du Maghreb ni même en Espagne. Il convient plus généralement d'examiner comment prendre en compte les réalités de l'enseignement français hors de France sans se référer sans cesse à l'hexagone. La FAPEE est prête, s'il le faut, à mener ce combat avec l'AEFE, mais elle n'accepte pas la situation présente.

*.c Orientation (établissements de l'EFE)*

Mme DESCOTES s'étonne de la question, étant donné les importantes actions menées. L'on peut rendre hommage au service Orientation et enseignement supérieur de l'Agence pour les actions menées.

M. DENIS partage ce point de vue quant au travail accompli par l'ORES. Il s'agit cependant d'un sujet majeur pour nos enfants et il souhaite souligner qu'il concerne l'ensemble du corps enseignant, qui doit être formé et impliqué à chaque stade de la démarche. L'information ne doit pas d'ailleurs se limiter au supérieur français, même s'il est important de le promouvoir, mais inclure les parcours possibles dans l'enseignement local comme international.

Mme DESCOTES précise que la question de la formation des enseignants a bien été prise en compte.

*.d Expatrié en Tunisie*

M. IGOUT observe que la question porte sur la surcharge de travail. Il n'est pas prévu de modification indiciaire.

*.e Déconventionnement de Rochambeau à Washington*

Mme DESCOTES indique qu'elle s'est rendue sur place fin octobre, afin de rencontrer les membres du Board. Après les élections, un point doit être fait sur la réalité du changement induite par la nouvelle composition du Board. Une décision doit être prise le 1<sup>er</sup> décembre à ce sujet. Si l'on reste dans la convention, celle-ci doit être respectée. Les engagements des deux parties devront être parfaitement clarifiés. L'Agence ne peut pas accepter que le Board mette au point un dispositif de contrôle qui ne permette pas au proviseur d'exercer pleinement et entièrement ses fonctions. La question du conventionnement est importante, ayant une implication directe sur la situation des personnels. Une décision sera prise début décembre, afin de respecter les délais du CTP.

*La séance est levée à 20 heures 20.*